

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Viti-culturel

Blaise Cendrars écrit : « *Quand tu aimes, il faut partir.* » C'est peut-être pour cela que Samuel Vaudoiset est parti longtemps, avant d'ajouter lui-même au poème : « *Mais quand tu aimes vraiment, il faut savoir revenir.* » Revenir, mais sans renoncer, et en mêlant histoire familiale viticole et savoir-faire administratif. *Page 16*

Des objectifs EGALIM hors d'atteinte ?

Les acteurs de la restauration collective du Grand Sénonais se sont réunis pour dresser un bilan des achats bio et durables, et renforcer les collaborations afin d'accélérer leur progression, vus les faibles résultats. *Page 7*

Un nouvel acteur de l'immobilier est né

Les brokers et les acteurs de la construction composent cette association baptisée « Club Édifice Bourgogne » (CEB). *Page 5*

7 pages d'annonces légales
Lire les pages 9 à 15

Dijon : l'ICB investit 21 M€



Pour les personnels et surtout les patients de l'Institut de cancérologie de Bourgogne, les nouveaux locaux de l'ICB à Valmy, accueillant aussi le Centre de médecine nucléaire du Parc (CMNP) offrent un contraste saisissant et bienvenu vis-à-vis

de l'ancien site, situé aux Allées du Parc. Sur 3.600 m², on trouve ainsi : des équipements uniques dont le robot de radiothérapie CyberKnife, un parcours holistique de soins pour les patients dans l'aile « Gustave Eiffel » reliée à sa jumelle l'aile « Ducs

de Bourgogne » dédiée, elle, à la médecine nucléaire. 21 M€ (dont 10 M€ d'équipements) auront été investis dans ce nouveau site dans lequel exercent 13 médecins (oncologues, radiothérapeutes, hématologues, médecins généralistes) et

52 personnels soignants, techniques et administratifs. Un investissement devenu impérial, car l'ICB accueille plus du tiers des patients de BFC traités par radiothérapie (3.500 par an).

Page 3

Alstom, SupMicрotech : de l'union libre au mariage

Depuis 2005, les équipes d'Alstom et de SupMicрotech ont noué une coopération scientifique et technologique soutenue, aboutissant à 43 contrats de collaboration et huit thèses sur les seules dix dernières années, ainsi que l'embauche d'un ingénieur, et d'un apprenti ingénieur par an. Ces projets ont permis de développer de nombreuses applica-

tions innovantes rendant les solutions de mobilité d'Alstom encore plus efficaces. Les deux partenaires ont décidé d'aller plus loin en signant, le vendredi 21 novembre à Ornans, une convention de partenariat d'innovation afin d'ouvrir la voie à de nouvelles perspectives technologiques.

Page 4

Eau : « Il y a urgence à agir » pour le préfet. *Page 6*



Créateurs de synergies & Fiseurs de projets



Promotion Immobilière
Montage d'Opérations



Contractant Général
Maîtrise d'Œuvre TCE
AMO



Bureau d'Etudes TCE



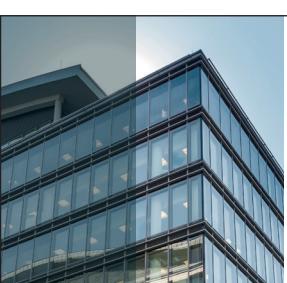
Environnement
Sécurité & Process

256 rue des Vignes Dardelain
MARSANNAY-LA-CÔTE
acceuil@kiitos.pro
03 45 34 19 91

CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.
Conseil en implantation, estimation, commercialisation,
clé en main, investissement...

03 80 51 71 71



Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE
POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBORG
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr



Bilan de la PAC en BFC

La transition entre les programmations 2015-2022 et 2023-2027 de la Politique Agricole Commune (PAC) en Bourgogne Franche-Comté se traduit par des évolutions notables dans la répartition et l'attribution des aides. Les paiements versés sont en hausse de 4,6 M€, tandis que le nombre de bénéficiaires connaît une baisse : 782.997.980 €, versés à 18.823 bénéficiaires en 2022, contre 787.599.595 €, pour 17.331 bénéficiaires en 2023. Les aides du premier pilier, notamment le paiement de base, restent dominantes, avec une légère augmentation de 258 à 271 M€. Les aides découpées montrent une stabilité globale, tandis que les aides couplées (végétales et animales) diminuent légèrement. Les exploitations en bovins viande et en grandes cultures bénéficient des montants d'aides les plus élevés.

Attractivité des Talents : la France toujours à la 19^e place

L'édition 2025 de l'Indice global de compétitivité des talents de L'INSEAD, qui mesure la capacité de 135 pays à attirer, développer et retenir les talents, place la France au 19^e rang, une position stable mais sans progression depuis dix ans. Cet indice qui place Singapour à la 1^{re} place devant la Suisse et le Danemark (notamment pour son approche prospective visant à développer une main-d'œuvre « adaptable et orientée innovation »), indique que la France possède des forces en éducation, formation continue et compétences techniques ; des faiblesses persistantes en attractivité, ouverture interne et employabilité ainsi qu'un écart croissant entre performance et potentiel, notamment par rapport aux autres pays du G7.

Il/la IA passe à l'échelle en France

À l'occasion de la publication, le 28 novembre, du Baromètre HPE "Adopt AI 2025" – édition France, une tendance nette se confirme : les entreprises françaises sortent de la phase d'expérimentation pour entrer dans l'industrialisation de l'IA. 37 % des organisations ont déjà mis des cas d'usage IA en production, et 29 % sont en phase de déploiement à l'échelle. 77 % plébiscitent une plateforme IA modulaire et pré-intégrée, signe d'un besoin d'outillage « prêt pour l'industrialisation ». Le défi 2026 : la confiance et la gouvernance qui restent centrales. Seulement 34 % se disent confiants dans leur capacité à passer à l'échelle, notamment faute d'alignement data/métiers/infra/confiance et d'implication transverse (RSSI, juridique, RH).

Dans un contexte difficile pour la restauration, le chef Sandrick Précy vient de rouvrir les fourneaux du restaurant des Salives baptisé L'Étincelle avec une cuisine traditionnelle et qui met en valeur les produits locaux.



L'Étincelle ravive la flamme de la cuisine locale

A lors que, dans le JDD, Thierry Marx et plusieurs parlementaires appellent à renforcer les contrôles autour du label Fait maison, que la restauration affronte une baisse de fréquentation de 15 à 20% et se confronte à un manque de candidats, Sandrick Précy vient de rouvrir le restaurant de Salives, ancien Comptoir gourmand fermé depuis un an, sous un nouveau nom : L'Étincelle : « Je voulais un nom qui n'était pas complètement incohérent avec l'esprit du village, donc le médiéval, donc l'étincelle du feu de bois et je voulais que ce soit court ». Né en 1989 à Joigny, Sandrick Précy a grandi avec, sous les yeux, la Côte Saint-Jacques, deux étoiles au Guide Michelin. Formé au lycée hôtelier Vauban à Auxerre, il débute à la prestigieuse Maison Enfert, traiteur gastronomique de Châource (Aube) : « Là-bas j'ai appris ce que c'était ce métier. Difficile, avec beaucoup d'heures. Mais c'est très formateur. Et j'ai pu réaliser de

belles prestations ». Après cinq ans comme second de cuisine, il prend pendant six ans la tête des cuisines du Cordina à Dijon puis rejoint le groupe Sogères, 4^e acteur de la restauration collective : « Les mauvais côtés de la restauration collective et l'envie de créer ma propre cuisine m'ont décidé à partir », ajoute-t-il.

UN PROJET DE VILLAGE

C'est par hasard, sur les réseaux sociaux, qu'il découvre l'annonce de la mairie de Salives. Propriétaire des murs, la commune cherchait un professionnel prêt à redonner vie à son restaurant : « Je ne voulais pas être en ville. Nous habitons à la campagne (près de Saulx-le-Duc). On aime le nord de Dijon et voilà, il fallait trouver un truc dans ce coin-là. La commune a remplacé et fait réparer pas mal de matériel pour que je puisse travailler avec de bons équipements ». Quelques semaines de travaux et de nettoyage, une vingtaine de milliers d'euros plus tard, et une nouvelle

serveuse, Stéphanie « très expérimentée », L'Étincelle est à son image, rural, simple, chaleureux et Sandrick Précy a désormais la liberté de développer son concept : « Le concept, c'est une cuisine appropriée, traditionnelle avant tout. Ça reste des produits assez simples, le plus possible issus de producteurs locaux dans la mesure où il est possible d'avoir des prix abordables, bien cuisinés avec parfois une épice, quelque chose qui apporte un peu d'originalité pour faire découvrir aux clients d'autres saveurs ». Ouvert du lundi au jeudi midi, ainsi que le vendredi et samedi midi et soir, L'Étincelle se veut aussi un lieu de rencontre au cœur du village qui compte déjà un restaurant et, surtout, la salle de spectacle L'abreuvoir : « Pour que ça marche, il faut être ouvert. Si j'ai des gens qui arrivent et veulent boire un verre, même un mardi soir, alors je reste jusqu'à 21h30/22h. »

Antoine Gavory

dé·cideurs

Ils bougent.



UNE NOUVELLE RÉGISSEURE POUR LES HOSPICES CIVILS DE NUITS-SAINT-GEORGES. Les Hospices Civils de Beaune et leur domaine viticole des Hospices de Nuits-Saint-Georges annoncent l'arrivée de Laurence Danel au poste de régisseuse. Elle prendra officiellement ses fonctions dès le 2 janvier, succédant ainsi à Jean-Marc Moron, qui part à la retraite après plus de trente-cinq ans d'engagement. Le régisseur conserve ses fonctions jusqu'à fin mai 2026. Originaire du Pas-de-Calais, Laurence Danel découvre la Bourgogne et la viticulture en participant aux vendanges au Domaine des Perdrix à Premeaux-Prissey. Cette expérience conduit son orientation vers l'oenologie, et elle obtient son diplôme national en 2003. Elle débute sa carrière chez Bouchard Père & Fils, où elle supervise la vinification, avant de travailler deux ans dans le conseil œnologique. Souhaitant revenir sur le terrain, elle renforce activement ses compétences au sein du domaine Faiveley. Elle s'installe définitivement en Bourgogne en 2007 et, en 2017, elle rejoint le Domaine Fery, où elle développe une connaissance approfondie des terroirs de la Côte de Nuits. Elle assume également un rôle de membre de l'Union des Oenologues de France.

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



À LA UNE

L'ICB investit 21 M€ pour son nouveau site dijonnais

Côte-d'Or. L'institut de cancérologie de Bourgogne vient d'inaugurer son nouveau site dijonnais, à Valmy, qui se substitue aux locaux que la structure louait aux Allées du Parc. Sur 3.600 m², on trouve ainsi : des équipements uniques dont le robot de radiothérapie CyberKnife, un parcours holistique de soins pour les patients dans l'aile « Gustave Eiffel » reliée à sa jumelle l'aile « Ducs de Bourgogne » dédiée, elle, à la médecine nucléaire.

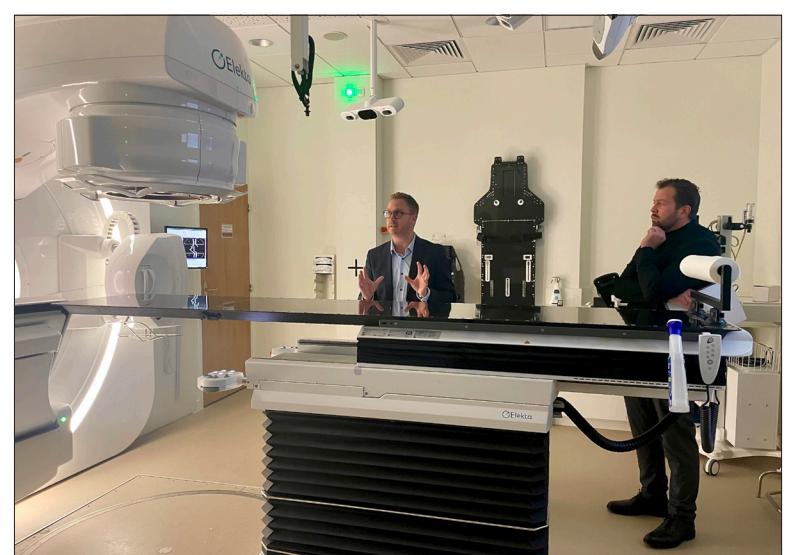


Le pôle de médecine nucléaire (à Dijon dans l'aile Ducs de Bourgogne du nouveau bâtiment), mais aussi à Mâcon, Chalon-sur-Saône, Sens et Auxerre, réalise 34.000 examens par an.
Crédit : JDP.

Ci-dessus : L'aile dédiée aux activités de l'ICB est ponctuée d'hommages à Gustave Eiffel.

À gauche : le Dr Julien Charret, oncologue radiothérapeute, présente le Cyberknife.

À droite avec le Dr Alexis Lépinoy, oncologue radiothérapeute. Crédit : JDP.



Pour les personnels et surtout les patients de l'Institut de cancérologie de Bourgogne, les nouveaux locaux de l'ICB à Valmy, accueillant aussi le Centre de médecine nucléaire du Parc (CMNP) offrent un contraste saisissant et bienvenu vis-à-vis de l'ancien site, situé aux Allées du Parc. Outre un environnement plus agréable pour le parcours patient qui permet d'intégrer pleinement, détaille la docteure Caroline Azélie, oncologue radiothérapeute, les soins de support qui participent au bien-être des malades (diététique, soutien psychologique, activité physique, sexologie...), ce nouveau bâtiment offre aux patients l'accès à des technologies de pointe dans la thérapie contre les cancers : radiothérapie, avec le Cyberknife, qui délivre des faisceaux de rayons très puissants et très localisés, un outil unique en BFC intégrant l'IA, utilisable pour des lésions cancéreuses ou

certaines non cancéreuses, offrant une alternative à la chirurgie ; deux accélérateurs de particules intégrant également l'IA, offrant des images de haute sensibilité pour les cliniciens qui leur permettent de visualiser les tumeurs et les organes à risque, et ainsi performer dans l'individualisation des soins ; un scanner de

21 M€ (dont 10 M€ d'équipements) auront été investis dans ce nouveau site dans lequel exercent 13 médecins (oncologues, radiothérapeutes, hématologues, médecins généralistes) et 52 personnels soignants, techniques et administratifs. Un investissement devenu impérial, car l'ICB accueille plus

du tiers des patients de BFC traités par radiothérapie (3.500 par an). Un parcours de soin d'excellence sans surcoût pour

culaires...) et des pathologies endocrinianes, ostéo-articulaires, neurologiques, pédiatriques ou gériatriques (volet diagnostique). La médecine nucléaire s'illustre également dans les traitements par l'utilisation de « médicaments radioactifs » qui ciblent avec précision les cellules malades. « *Lorsque le docteur Alexis Lépinoy, oncologue radiothérapeute, nous a proposé de rejoindre le pôle de Valmy, nous avons été immédiatement convaincus* », affirme le docteur Clémence Houard, médecin nucléaire du CMNP. Ce site, regroupant radiothérapie de pointe et médecine nucléaire, est inédit dans le paysage libéral actuel et offre aux patients un parcours optimisé et efficace ».

« En cancérologie, la prochaine révolution sera le vaccin. »

DR ALEXIS LÉPINAY
MÉDECIN ONCOLOGUE RADIOTHÉRAPEUTE / ICB

simulation pour « placer » le patient dans la position exacte dans laquelle il sera lors des séances de radiothérapie ; curiethérapie (irradiation à l'intérieur ou au contact des tumeurs, évitant l'irradiation des organes à proximité et permettant la réduction des temps de traitement). Mais aussi un plateau de chimiothérapie, d'immunothérapie ou de thérapie orale, entre autres offres de traitement. Grâce à son unité de recherche clinique, l'ICB permet enfin à ses patients de profiter des avancées en oncologie.

LA MÉDECINE NUCLÉAIRE EN VIS-À-VIS

Reliée à l'aile Gustave Eiffel par une passerelle, l'aile dite Ducs de Bourgogne accueille elle la médecine nucléaire, qui exploite, à travers les scintigraphies ou les Tep-scaner, les images du fonctionnement des organes pour détecter les maladies (cancers, maladies cardio-vas-

Emmanuelle de Jesus

Les chiffres clés

- ◆ Le nouveau bâtiment s'étend sur **3.600 m²** sur trois niveaux.
- ◆ Il a nécessité un investissement de **21 M€**, dont 10 M€ pour les équipements.
- ◆ L'Institut de cancérologie de Bourgogne à Dijon regroupe **13 médecins** : radiothérapeutes, oncologues, hématologue, médecins généralistes. Avec les sites de Chalon-sur-Saône et Auxerre, ce sont en tout **22 médecins** qui exercent à l'ICB.
- ◆ Chaque année, ce sont **3.500 patients** qui sont traités en radiothérapie sur les sites de l'ICB.

Région BFC. SupMicrotech et Alstom renforcent leur collaboration à travers une convention de partenariat d'innovation signée le vendredi 21 novembre à Ornans.

Alstom et SupMicrotech passent de « l'union libre au mariage »



Depuis 2005, les équipes d'Alstom (13,5 Mds€ de CA en 2025) et de SupMicrotech ont noué une coopération scientifique et technologique soutenue, aboutissant à 43 contrats de collaboration et huit thèses sur les seules dix dernières années, ainsi que l'embauche d'un ingénieur, et d'un apprenti ingénieur par an. Ces projets, portés principalement par les départements DMA (Département Mécanique Appliquée) et AS2M (Automatique et Systèmes Micro-Mécatroniques), ont permis de développer de nombreuses applications innovantes rendant les solutions de mobilité d'Alstom encore plus efficaces, à l'image de l'outil de jumeau numérique Helios développé depuis 2018 en lien avec l'unité mixte Femto ST, qui vise à une maintenance prédictive des voies, en limitant le recours au test sur le terrain. Ou encore la réduction des nuisances sonores, avec un gain de 12 décibels rendant le bruit du train au démarrage comparable à celui d'un séche-cheveux. Cette dynamique s'appuie sur l'expertise unique des centres d'excellence mondiaux d'Alstom à Ornans (25), au Creusot (71) et à Saint-Ouen (93), dont l'implication a

été déterminante. Par cette convention, Alstom et SupMicrotech affirment leur volonté de poursuivre et d'élargir cette dynamique autour de thématiques de recherche déjà éprouvées, tout en explorant de nouveaux axes de collaboration à fort potentiel d'innovation.

STRUCTURATION ET VOLONTÉ INTERNATIONALE

Cet accord concrétise la volonté réciproque des deux institutions de travailler ensemble durablement pour soutenir l'innovation et la formation en Bourgogne Franche-Comté. « Entre Alstom et SupMicrotech, ce n'est pas une rencontre, ni un premier rendez-vous, c'est bien plus que cela. C'est 20 années de projets partagés, de défis relevés ensemble, de confiance mutuelle. 20 ans, où nous avons appris à nous comprendre, à nous soutenir et à grandir côté à côté. Et aujourd'hui, c'est le moment de passer de l'union libre à l'engagement formel et durable. Parce que dans un couple, il ne suffit pas d'être ensemble. Il faut continuer à se réinventer, à nourrir la flamme. Cette flamme, c'est l'innovation portée par cette convention qui est notre manière de formaliser que oui, nous croyons en notre synergie, en notre capacité à innover ensemble, à former



Michaël Gauthier, (Femto-ST), Pascal Vairac, (SupMicrotech) et Damien Faurois, (Alstom Ornans). Crédit :JDP

les talents de demain, à bâtir un avenir durable, défend Damien Faurois, directeur du site Alstom d'Ornans (360 collaborateurs, 12.000 moteurs par an). En associant nos expertises industrielles et académiques, nous ouvrons la voie à de nouvelles perspectives technologiques. C'est aussi un engagement fort en faveur de l'attractivité de notre territoire ». « Cette convention traduit une ambition commune : faire de la valorisation de la recherche un pont entre la formation et

l'industrie », complète Pascal Vairac, directeur de SupMicrotech, établissement composante de l'Université Marie et Louis Pasteur et cotutelle de Femto-ST. « À Femto-ST, notre objectif, c'est bien de créer de la recherche de niveau international. Les compétiteurs sont à l'international comme le marché d'Alstom. Nous générerons de l'activité, des technologies, des logiciels qui sont très souvent des premières mondiales et pas que des premières nationales. Ainsi,

entre Alstom et Femto-ST nous avons bien cette volonté commune de rayonner à niveau mondial. Cette convention renforcée, plus structurée, avec un comité de pilotage et une roadmap scientifique, doit nous permettre d'asseoir davantage notre stratégie en trois échelons : leadership national, volonté internationale et ancrage régional », argue Michaël Gauthier, directeur de Femto-ST.

Frédéric Chevalier

Région BFC. CoworkHer, collectif réunissant les réseaux dédiés à la mixité et la parité d'EDF, la Poste, de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts, de la SNCF, et d'Orange a mis la question des réseaux au cœur de sa journée de promotion de l'égalité professionnelle.

Lutter contre les inégalités de genre passe par les réseaux



Disparités de salaire, inaccessibilité de certains postes, temps partiel... Pour attirer l'attention sur ces inégalités professionnelles qui demeurent, CoworkHer, porté par les réseaux parité et mixité de grands groupes (EDF, la Poste, la Caisse d'Épargne, Orange, la SNCF et la Caisse des Dépôts), a retenu la thématique des réseaux et leur rôle. « Les réseaux sont un levier de promotion de la mixité et des femmes au sein des entreprises », a introduit Laëtitia Martinez, vice-présidente du conseil régional à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'égalité réelle et la laïcité. Professeure des universités en sciences de l'information et de la communication à l'Université Bourgogne Europe, Clémentine Hugol-Gentil a donc insisté sur l'enjeu financier pour les réseaux féminins mais aussi sur leur nécessaire reconnaissance par les instances locales, régionales et nationales. « Les réseaux informels participent du lien

mais on a effacé ces collectifs de la mémoire. » La chercheuse a par exemple rappelé l'existence des Béguines, communauté de femmes pieuses qui vivaient sans contrôle marital, parfois soupçonnées d'hérésie et de sorcellerie. De la Révolution française aux luttes syndicales, les femmes ont été mises à l'écart et leurs réseaux ont rencontré des difficultés à exister sur la scène publique.

UN SOUTIEN À PRÉSERVER

« Les réseaux masculins ont un accès direct aux ressources politiques, économiques et symboliques. Les femmes n'ont pas de capital institutionnel ni de fonds car leurs réseaux sont plus informels. » Clémentine Hugol-Gentil a donc insisté sur l'enjeu financier pour les réseaux féminins mais aussi sur leur nécessaire reconnaissance par les instances locales, régionales et nationales. « Les réseaux informels participent du lien



Le réseau CoworkHer a réuni des salariés de plusieurs entreprises pour évoquer l'importance des réseaux féminins. Crédit :JDP

social, de la cohésion dans l'entreprise mais ils apportent aussi un enrichissement professionnel et contribuent au business », a souligné Jérôme Ballet, président du directoire de la Caisse d'Épargne BFC. Comme d'autres responsables d'entreprise, il a témoigné du rôle des réseaux. « Il ne faut pas attendre pour rejoindre un réseau, c'est une façon de se donner confiance. »

Au sein du groupe EDF, Birgit Paireder, responsable d'unité opérationnelle Dalkia Saône-et-Loire, s'est confrontée au besoin d'un réseau. « J'avais besoin d'un modèle, d'une source pour me construire grâce aux échanges et aux astuces d'autres femmes pour concilier vie professionnelle et vie personnelle par exemple. »

Nadège Hubert

Côte-d'Or

REPRISE DE LA SOCIÉTÉ PM INDUSTRIE PAR LE GROUPE FAMILIAL BONGLET. Le Tribunal de commerce de Dijon a validé la reprise de la société PM (Pacotte Mignotte) Industrie par le groupe familial Bonglet. Acteur majeur et indépendant dans les activités du second œuvre du bâtiment, ce dernier a pris la décision de reprendre Pacotte et Mignotte Industrie dans le cadre de sa politique de croissance. Cette acquisition permet au groupe de compléter ses savoir-faire et d'étendre son offre commerciale, notamment dans la fabrication et l'installation des menuiseries intérieures et extérieures auprès de clients institutionnels et particuliers. « Cette reprise (La nouvelle entité prendra le nom de Pacotte et Mignotte Sn) s'inscrit dans notre volonté de renforcer nos positions sur le marché tout en restant fidèles à nos valeurs d'entreprise familiale et responsable », a déclaré Hervé Bonglet, président du groupe Bonglet.

Région BFC

SNCF RÉSEAU BFC SIGNE UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE RÉGIONALES. En 2024, SNCF Réseau et la profession agricole ont déploré sur la BFC plus de 60 incidents sur le réseau ferroviaire régional dus aux animaux d'élevage entraînant plus de 81 heures de retard et 341 trains impactés. C'est pour cela que SNCF Réseau a conclu, à Dijon, un nouvel accord de coopération avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort ainsi que le renouvellement de son partenariat avec la Chambre d'Agriculture départementale de la Côte-d'Or, afin de réduire les incidents avec les animaux d'élevage.

en
brief

Région BFC.

175 nouveaux foyers attirés

La région Bourgogne-Franche-Comté a présenté, le 27 novembre 2025, le bilan de sa démarche d'attractivité résidentielle, « Venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté ». Cette expérimentation repose sur un écosystème de 35 collectivités, incluant quatre départements (Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire et un nouveau venu, le Jura) et 31 intercommunalités. Depuis le lancement du site dédié en août 2025, près 11.800 personnes se sont inscrites pour obtenir un accompagnement dans leur projet de mobilité résidentielle. Actuellement, 1.250 personnes sont suivies par le réseau de 21 chargés d'accueil. 175 foyers ont déjà été installés représentant 375 personnes, dont 110 enfants scolarisés. L'objectif est de 2.000 foyers accompagnés d'ici 2026. « Notre ambition est claire : poursuivre cette dynamique, renforcer la cohésion territoriale et faire de la BFC une référence en matière d'attractivité résidentielle », a résumé Patrick Ayache, conseiller régional délégué à l'attractivité.

Côte-d'Or. Les brokers et les acteurs de la construction composent cette association baptisée « Club Édifice Bourgogne » (CEB).

Un nouvel acteur de l'immobilier est né

Lundi 24 novembre, la CCI Côte-d'Or-Saône-et-Loire (Dijon) a accueilli l'assemblée constitutive de Club Édifice Bourgogne, (CEB) une association regroupant « l'ensemble des professions de l'acte de construire », arésumé Francis Pennequin, dirigeant du groupe de BTP éponyme, vice-président de la CCI 21-71 et président de cette nouvelle entité.

Ça commence par le topographe qui va lever un terrain, le notaire, les études, les architectes, puis tous les corps de métier de la construction et les commercialisateurs. On a souhaité que tout le monde soit réuni sous une seule et même bannière, afin de défendre l'aménagement du territoire. Le conseil d'administration élu le 24 novembre reflète cette volonté de fédération des acteurs de l'immobilier, puisqu'on y retrouve Jean-Baptiste Audard (Keops construction, également secrétaire du bureau), Clémence Bailly (Legatis notaire), Cécile Bidault (CBRE impact), Sabrina Diconne, (Leon Grosse construction, élue secrétaire adjointe), Emmanuel Chevasson

(FFB21, élu trésorier), Cyrille Guition (Groupe Guition, élu trésorier adjoint), Laurent Haas, (Seturec, élu vice-président), Anne-Laure Labaye (LinkCity), Valérie Marey (Ligne tertiaire), Jean-François Buet (Buet immobilier et Medef Côte-d'Or), Lila Mounir (SMA BTP) et Carine Gros. Un membre représentant du groupe BPCE est attendu.

Dans un contexte tendu pour l'immobilier et notamment l'immobilier d'entreprise, le secteur se rassemble aussi pour faire face aux mutations, tant réglementaires (RE 2020, Décret tertiaire, Loi ZAN...) que sociétales (respect des normes environnementales, mixité d'usages...) alors que la vola-

tilité des marchés des matériaux ou des énergies rendent hasardeux les prévisionnels... Et alors que la loi de finances est en discussion, Francis Pennequin souligne par exemple, parmi les demandes des professionnels qui faciliterait l'acte de construire, la définition d'un statut de bailleur privé, un travail approfondi sur les typologies des logements en rapport avec les mutations de la famille, une nécessaire adaptation de la loi Zan en fonction des communes. Du grain à moudre pour les candidats des élections municipales et sénatoriales de 2026 ?

Emmanuelle de Jesus



Côte-d'Or. 6e baromètre d'Apprentis d'Auteuil
Les jeunes, exclus du débat public

La 6^e édition du baromètre Apprentis d'Auteuil (fondation catholique reconnue d'utilité publique), réalisé avec OpinionWay auprès de 2008 jeunes âgés de 16 à 25 ans met en lumière un sentiment massif d'exclusion du débat public chez les sondés, tout en confirmant un fort désir d'engagement : 84 % des jeunes ne se sentent pas suffisamment écoutés par les politiques ; 83 % jugent les décideurs déconnectés de leurs réalités ; 79 % estiment se sentir instrumentalisés par des élus qui défendent leurs propres idées. Au total, 66 % des 16-25 ans se sentent relégués au rang de « citoyens de seconde zone », non prioritaires dans la vie politique. Ce sentiment est particulièrement marqué chez les jeunes ruraux : 72 % contre 59 % des Franciliens. Malgré cette exclusion ressentie, la volonté de s'impliquer est forte : près de 8 jeunes sur 10 souhaitent s'engager davantage sur les grands enjeux actuels. Cependant, 54 % se sentent mal informés et n'ont pas les codes pour y parvenir. Enfin, un jeune sur deux utilise les réseaux sociaux pour s'exprimer (devant le vote à 44 %), mais 75 % affirment que ce qui y est exprimé est souvent ignoré.

LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL, « LABORATOIRE SOCIAL »

Face à ces chiffres, la Fondation Apprentis d'Auteuil se positionne comme un « laboratoire social », ayant accompagné 480 jeunes et familles en Côte-d'Or en 2024. Ainsi jeunes et les familles ont été consultés pour co-construire le plaidoyer 2027 de la fondation et participer à l'élaboration du projet stratégique pour la période 2026-2030. À la MECS Sainte-Adélaïde de Bourgogne, débats et ateliers d'écritures (poèmes, chansons) sont organisés, ainsi que des séances de prévention autour de l'Éducation à la sexualité, abordant notamment le consentement et l'égalité femmes-hommes. À Genlis, des jeunes s'impliquent dans des projets locaux comme la gestion d'une houblonnière dans le cadre du projet « Vers demain », et participent à des actions de bénévolat au Secours Populaire.

Côte-d'Or.

L'appel à projets Innov'Eau a sélectionné le projet Carb'eau (charbon actif du groupe Bordet)

Innov'eau, un appel à projets doté de 100 M€ lancé par l'État pour soutenir les innovations dans le secteur de l'eau, a sélectionné le projet Carb'eau, porté par le groupe Bordet (Leuglay), Suez et le CNRS, pour développer un charbon actif végétal, produit en France afin de réduire l'empreinte environnementale d'un matériau essentiel au traitement des micropolluants dans l'eau du robinet ou des eaux usées rejetées dans les milieux naturels. « Cette nouvelle technologie affiche un taux d'efficacité éprouvé pour éliminer les micropolluants, tout en contribuant à la souveraineté nationale », explique le groupe Bordet. Son charbon actif végétal densifié, développé à partir de bois français certifié PEFC se distingue par son efficacité : jusqu'à 99% des micropolluants éliminés en 4 heures. Au-delà des performances sanitaires, il bénéficie d'une empreinte carbone moindre que le charbon actif traditionnel : 0,36 tonne de CO₂ équiv. par tonne produite, vs. 1,58 t CO₂ eq pour le charbon réactivé, 7,42 t CO₂ équiv. pour le charbon actif minéral, et 1,69 t CO₂ eq pour le charbon actif issu de noix de coco.

« PROPOSER UNE SOLUTION FRANÇAISE »

Coordonné par le Groupe Bordet, le projet Carb'eau est également porté par l'Institut Jean Lamour (CNRS/Université de Lorraine), qui mène avec le Côte-d'Or les études de caractérisation et de régénération du charbon actif, et Suez, qui assure les tests de qualification des capacités d'adsorption du charbon actif, en conditions réelles, dans des stations d'épuration et des sites de production d'eau potable. « Carb'eau incarne parfaitement l'ambition industrielle et écologique du groupe Bordet : proposer une solution française, performante et durable pour répondre à l'urgence sanitaire et environnementale des micropolluants de l'eau. Nous franchissons une nouvelle étape vers la souveraineté en matière de traitement de l'eau grâce à notre technologie innovante validée scientifiquement », assure Cyril Flores, président du groupe Bordet.



Cyril Flores. Crédit : Groupe Bordet.

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Côte-d'Or. Le Parc d'activités Novarea, à l'est de Dijon, est le théâtre du lancement officiel de Technov, un projet architectural ambitieux destiné à devenir le point d'ancre de l'écosystème numérique et de l'innovation de la métropole dijonnaise.

Dijon métropole lance son futur totem du savoir-faire numérique

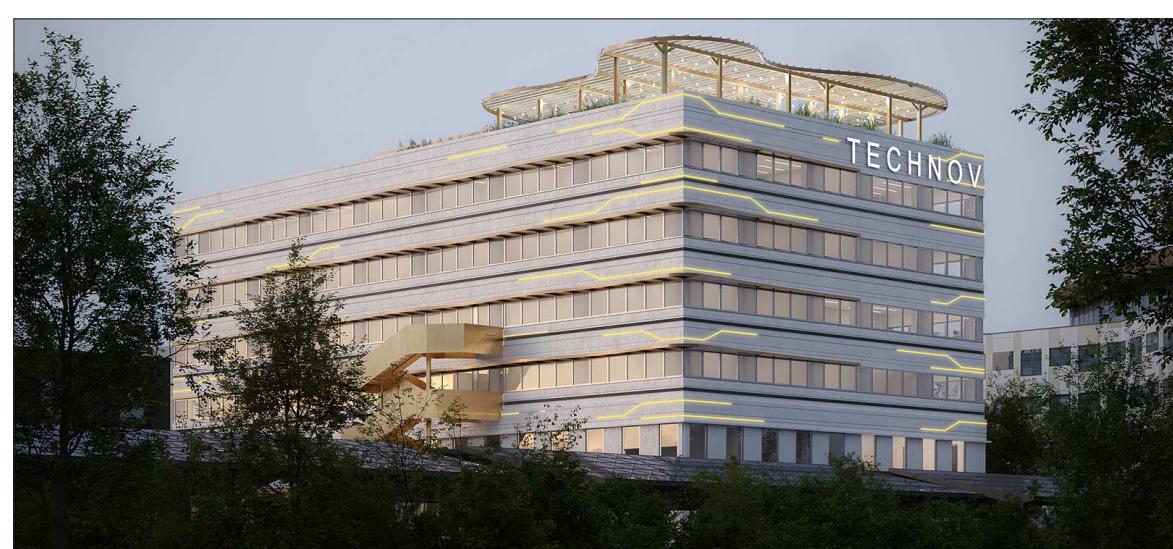


Porté par la Société d'économie mixte patrimoniale Dijon Bourgogne business building (Sempat D3B), le projet Technov vise à renforcer le rayonnement économique du territoire et à accompagner le développement des entreprises innovantes du numérique. Le bâtiment se présente comme un lieu totem réunissant, dans un même cadre, les activités d'enseignement, d'innovation, d'entrepreneuriat et de collaboration. Il offre des espaces diversifiés, modulables et fonctionnels, capables d'accompagner les mutations rapides du secteur. « Avec Technov, Dijon métropole franchit une nouvelle étape dans son ambition de devenir un territoire majeur de l'innovation numérique », précise François Rebsamen, président de Dijon Métropole. Des propos qui s'appuie notamment sur une revisite à la hausse de la surface du programme. À la création de la Sempat D3B, le 1^{er} juillet 2024, les actionnaires Dijon métropole (44,06%), la région BFC (12,49%) et la Caisse des dépôts (21,66%) s'étaient entendus sur 3.600 m². Le conseil d'administration de

D3B a validé, le 27 mars, le souhait de porter la surface du programme initial à plus de 6.000 m² de surface de plancher, ainsi qu'une nouvelle capacité d'investissement allant de 12 à 15 M€. Ce redimensionnement répond à plusieurs objectifs : la rareté du foncier, la volonté de densifier au maximum la parcelle, et la nécessité de construire un « bâtiment "signal" qui marque l'espace ». Le bâtiment sera organisé pour accompagner toutes les étapes du parcours des startups et entreprises de la TECH et du numérique, en leur offrant les conditions nécessaires à l'expérimentation et au développement de nouvelles solutions au service de l'industrie et des services.

BÂTIMENT EXEMPLAIRE

La répartition des espaces est la suivante : un lieu Totem (RDC et R+1) de 1.900 m² d'espaces polyvalents et de restauration, 1.000 m² dédiés aux espaces pédagogiques en R+2 et 3 100 m² d'espaces de bureaux (R+3 à R+5) en location adaptés aux entreprises numériques. Les futurs occupants peuvent déjà anticiper un coût indicatif de loyer de 165 € HT HC/m² SUC/an pour les cellules numériques (valeur 2024). La réalisation de Tech-



nov, confiée au promoteur GA Smart Building et au cabinet d'architecture Studio Mustard mise sur « l'innovation constructive ». Danielle Juban, présidente de D3B, a souligné un choix stratégique : « Nous avons fait le choix de la première méthode constructive hors-site sur la métropole. » Cette construction préfabriquée permet notamment une réduction des flux camions et une moindre durée du chantier, ainsi que la valorisation de

99 % des déchets. « Technov témoigne de notre capacité d'écoute et de notre savoir-faire dans la réalisation clé en main de bâtiments flexibles, mixtes et de très haute qualité à un coût compétitif », ajoute Marc Daumas, directeur général de GA Smart Building. Le bâtiment, caractérisé par des façades en béton soulignées d'éléments LED et métal cuivré, se veut également une vitrine de la transition écologique. Il vise des performances environ-

nementales et énergétiques de haut niveau, notamment la Certification HQE – niveau Excellent et le Label R2S (Ready2Services). Ses caractéristiques techniques incluent la géothermie sur sondes verticales, l'utilisation de béton bas carbone et une production photovoltaïque. L'édifice sera surmonté d'une grande pergola abritant un rooftop de près de 500 m².

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Souhaitée par le préfet Paul Mourier, cette première conférence à l'échelle départementale a posé les bases du travail à accomplir pour garantir l'accès à une ressource saine pour tous les usages.

Eau : « Il y a urgence à agir » pour le préfet



La première conférence sur l'eau à l'échelle départementale qui s'est déroulée le 1^{er} décembre à Longvic a été initiée par le préfet de la Côte-d'Or et préfet de la BFC Paul Mourier. « J'avais fait le constat que la situation, notamment sur la gouvernance, me paraissait assez inadaptée par rapport aux enjeux. Il y a des questions sur la ressource en eau, sur la question de la qualité. J'ai fait travailler les services de l'État pour qu'on pose véritablement les questions les plus essentielles. Ce n'est en aucune façon un point d'arrivée, plutôt un point de départ. » En Côte-d'Or, la ressource est majoritairement captée pour une consommation d'eau potable (84% vs 49% au niveau national), l'irrigation et les activités économiques dont industrielles ne concernant respectivement que 10% et 6% des usages. Pour autant, la topographie du département (tête de bassin versant), sa géologie (sols karstiques peu résistants) et son



L'état chimique de l'eau dans le département fait apparaître une pression moyenne à élevée des pesticides et/ou des nitrates en zones de grandes cultures, viticulture (côte viticole et châtillonnaise) et élevage (Auxois-Morvan). Crédit : DDT21.

occupation (zones à forte densité et également urbain dans un département majoritairement rural) imposent de travailler pour préserver la ressource de demain, en se basant sur un diagnostic et des données scientifiquement validées. « Les décisions sont à enjeu, rappelle Paul Mourier. Elles engagent massivement les financements publics et privés. Il faut qu'on ait la certitude de leur bien-fondé. Je souhaite donc qu'une contractualisation puisse avoir lieu entre l'État et l'Université

Bourgogne Europe puis également avec l'ensemble des décideurs pour éclairer les décisions que l'on va prendre. »

AGRICULTURE : DES RÉSERVES « NÉCESSAIRES »

Représentés lors de cette conférence, les agriculteurs ont fait état des mutations que connaît leur profession face aux changements climatiques via un manifeste distribué aux participants. En Côte-d'Or, l'élevage (zone Auxois-Morvan) mobilise des

ressources difficilement quantifiables, les derniers étés de sécheresse faisant de l'abreuvement des cheptels un enjeu à prendre en compte. À ce titre, Paul Mourier se refuse absolument à toute bassine puisant dans les nappes phréatiques, mais estime que des réserves alimentées par les eaux de ruissellement sont « nécessaires » pour les besoins de l'agriculture... mais pas seulement : « Ces réserves participent à éviter les inondations en aval : c'est la raison pour laquelle la métropole du Grand Paris investit sur un certain nombre d'équipements ici. Enfin, ces structures peuvent également constituer des réserves d'eau pour la lutte contre les feux de forêt dont le risque augmente avec le réchauffement climatique. »

Un comité départemental stratégique de l'eau pourrait se mettre en place à la suite de cette première conférence, « acte fondateur », estime le préfet, pour trouver des solutions adaptées à chaque territoire. »

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

ATTRACTIVES 2025 : LA SAÔNE-ET-LOIRE ET LE DOUBS DISTINGUÉS. La 1^{re} édition des Attractives met en lumière les collectivités qui transforment leur approche RH pour attirer, recruter et fidéliser les talents.

Elle récompense les initiatives les plus créatives et efficaces en matière d'attractivité employeur dans le secteur public territorial. Des campagnes de communication innovantes aux nouvelles méthodes de management, en passant par les parcours professionnels repensés et les projets stratégiques d'impact territorial. Le Grand prix de l'Attractivité de l'emploi public, a ainsi distingué la Saône-et-Loire qui remporte un Attractive d'Or parmi les départements de moins de 600.000 habitants pour son appel à une agence d'attractivité. Le Doubs remporte lui aussi un Attractive d'Or dans la catégorie Organisation et management pour son parcours d'intégration des nouveaux agents.

♦ [palmarès complet sur : lesattractives.fr](http://palmarès.complet sur : lesattractives.fr)

en bref

Côte-d'Or

SAISIE DE TABAC PAR LES DOUANES. 132 kg de tabac luxembourgeois et 13.255 en liquide, tel est le résultat d'une saisie par les services de la direction régionale des douanes de Dijon aux domiciles de deux personnes se livrant à la revente de tabac acheté en gros au Luxembourg. Placées en retenue douanière (équivalent de la garde à vue), elles seront jugées à l'été 2026 notamment pour blanchiment douanier et détention irrégulière de tabac ; atteinte au monopole de vente au détail et déplacement de tabac à des fins commerciales et travail dissimulé.

Yonne. Les acteurs de la restauration collective du Grand Sénonais se sont réunis pour dresser un bilan des achats bio et durables, et renforcer les collaborations afin d'accélérer leur progression, vus les faibles résultats.

Des objectifs EGalim hors d'atteinte ?



L'agglomération du Grand Sénonais a réaffirmé sa volonté de dynamiser son Projet Alimentaire Territorial (PAT) lors du Forum Alimentaire du 27 novembre. Le dispositif vise à renforcer la qualité et la durabilité de l'alimentation servie en restauration collective (commerce équitable, labels officiels, agriculture bio, écolabel pêche durable, mention HVE, logo RUP, etc.). Ce rendez-vous a permis de mesurer l'engagement des acteurs depuis son lancement en février 2022. Si le projet fait l'unanimité sur le principe, sa mise en œuvre demeure encore limitée. Une situation que les élus souhaitent faire évoluer en renforçant les échanges et le partage de pistes de solutions.

MA CANTINE : UN SUIVI ENCORE LIMITÉ

Depuis 2021, les 600 sites de restauration collective icauvais (+ 80.000 au national) ont pour obligation de rendre compte de leurs pratiques d'achat de denrées alimentaires via l'application Ma Cantine. Cet outil permet de visualiser leur position par rapport aux objectifs fixés par la loi EGalim et la loi Climat et Résilience : 50%

de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques. À ce jour, le département affiche un taux de participation encore faible : un peu plus de 530 établissements ont créé un compte et environ 40% seulement ont effectué une déclaration.

BOOSTER L'ACHAT DE BIO ET DE DURABLE

Chaque année, le département de l'Yonne achète pour environ 3M € de denrées alimentaires achetées. Néanmoins, le taux de produits bio et de produits durables et de qualité dans la restauration collective demeure faible. Les données statistiques (non consolidées) permettent déjà d'établir que la proportion d'achats qui entrent dans la composition EGalim est inférieure à la moyenne nationale : 6,8% de produits bio (11,8% au national), 14,6% de produits durables et de qualité (17,7% au national) et 20,8% total EGalim sur les 50% attendus (29,5% au national).

Pour le Grand Sénonais, les premiers éléments disponibles révèlent des taux hétérogènes selon les structures et encore fragiles, surtout dans le secteur médical et social. En 2024, l'hôpital de Sens n'affichait



Forum Alimentaire du 27 novembre 2025 à l'Amphi, à Sens.
Crédit : JDP

ainsi que 2% de produits bio et 11% de produits durables et de qualité. À l'inverse, la plupart des sites de restauration municipale, crèches et écoles, montrent une dynamique plus engagée : école Cours Tarbé (17% de bio, 35% de durables), crèche Saint-Maurice (17% de bio, 36% de durables), école Paul-Bert (17% de bio, 35% de durables).

UNE AGRICULTURE SOUS CONTRAINTES

Si les particuliers ont adopté au quotidien les circuits courts, Étienne Henriot, élu de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, évoque encore des

« balbutiements » concernant la restauration collective. L'objectif d'accroître la part de produits bio et durables se heurte en effet à la réalité des 176 exploitants du nord du département, dont 31 fermes bio (près de 18% des surfaces agricoles locales). Les agriculteurs font face à diverses contraintes : des obligations légales, les saisons, la volatilité des prix ou encore les aléas climatiques, très marqués en 2024. Les exploitants ont enregistré une nette baisse des rendements (-30% pour l'agriculture conventionnelle et -60% pour le bio).

Floriane Boivin

Yonne. Après avoir lancé un concours d'architectes sur la transformation de l'esplanade et la construction d'une nouvelle halle au printemps dernier, la municipalité appelle les Auxerrois à choisir entre les deux projets architecturaux.

La ville remet le couvert à l'Arquebuse



Telle l'Arloie, le dossier revient sur le devant de la scène à l'approche de chaque nouvelle échéance électorale. Après avoir tordu le cou à deux serpents de mer lors de ce mandat - le contournement sud d'Auxerre et la réhabilitation des silos du Batardeau -, la municipalité vient de dégainer, elle aussi, son programme de requalification de la place de l'Arquebuse. Dans le collimateur, le marché couvert qui, c'est le moins que l'on puisse dire, « n'est pas à la hauteur d'une ville comme Auxerre ». Les infrastructures d'inspiration « moderniste », inaugurées il y a tout juste 50 ans en même temps qu'était démantelé l'antique

halle de la place des Cordeliers, sont devenues insalubres au fil des années, entraînant inévitablement une baisse progressive de la fréquentation.

En avril dernier, le conseil municipal officialisait donc le lancement des opérations liminaires destinées à la transformation de cette place située à la porte du centre historique. « L'objectif est d'imaginer une halle moderne, conviviale, tournée vers les produits frais avec un espace pouvant accueillir des événements en soirée. » À la clé : une enveloppe de 6M€ dédiée à destination de l'implantation d'une halle en surface. À la suite de la réunion du jury de concours, le 7 novembre, deux projets au parti pris architectural diamétralement opposé sont sortis du lot. À l'instar de la fontaine

de la place du Maréchal-Leclerc et de la cité scolaire de Sainte-Geneviève, la mairie invite, à présent, les habitants à débattre les deux finalistes dans une grande consultation publique qui se termine le 9 décembre.

BLEU OU ROSE

Approche environnementale affirmée, matérialité vertueuse ou modularité réversible, les deux projets baptisés « bleu » ou « rose » - des intitulés destinés à conserver l'anonymat des cabinets d'architecture sélectionnés - ont pour vocation de donner une dimension nouvelle au marché auxerrois en ce début de siècle, le tout sur une superficie qui s'étend entre 1.350 et 1.440 m². Si le premier projet

« prend un parti urbain, architectural, paysager et environnemental ambitieux pour proposer un aménagement polyvalent et généreux », le second est « l'occasion d'initier une vision contemporaine dans la manière de renouer avec la tradition des halles et de dynamiser l'attractivité commerciale de cette place de l'Arquebuse ». Le choix retenu sera révélé le 18 décembre prochain à l'occasion du conseil municipal. Quant à la réalisation de l'ouvrage, il restera suspendu aux résultats du prochain scrutin municipal, d'autres candidats ayant, par ailleurs, planché eux aussi sur le sujet.

Stéphane Bourdier



Côte-d'Or

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE CÔTE-D'OR ET LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS RENOUVELLENT LEUR COOPÉRATION.



« On ne peut pas se permettre que 2026 soit une année blanche en investissements. J'invite tous mes collègues qui en ont la capacité financière à prévoir des

investissements en 2026. C'est vital pour la profession [les travaux publics, Ndrl]. Pour ce faire, il faut donner confiance. Et on a une grande confiance dans la fédération des travaux publics, on travaille très bien avec elle. » L'édition 2025 du Salon des maires et des collectivités locales a été l'occasion pour Ludovic Rochette (à gauche), président de l'antenne 21 de l'Association des maires de France de redire l'importance de la coopération entre les élus locaux et le secteur des travaux publics, représenté par Vincent Martin (à droite), président de la Fédération régionale des travaux publics 21. Une coopération concrétisée par la signature du renouvellement de convention annuelle qui lie les deux instances.

« UN DUO COMMUNES-ENTREPRISES »

« On parle souvent du duo communes-département. Il y a le duo communes-entreprises et j'espère qu'au prochain mandat on aura dans chaque commune, chaque intercommunalité des élus qui seront sûrs de cette confiance qui les lie. » Un appel reçu avec enthousiasme par Vincent Martin : « Nous, entreprises du TP, nous tenons à ce partenariat avec l'association des maires car c'est un moyen de parler de manière conjointe de ce que l'on fait pour l'aménagement du territoire. Nous sommes des outils pour les collectivités, nous sommes fiers de réaliser ces travaux pour vous », a répliqué le patron des TP en Côte-d'Or avant de rappeler que la commande publique représente 70% des carnets de commandes des TP, et que 80% de ce pourcentage est constitué par les chantiers portés par les collectivités locales.

E. de J.

GENLIS : LA CEBFC CONSTRUIT SA FUTURE AGENCE.



En posant, le 3 décembre dernier, la première pierre de sa future agence bancaire à Genlis, Frédérique Balédent-Patte,

membre du directoire de la Caisse d'épargne de Bourgogne-Franche-Comté, et Martial Mathiron, maire de la commune, entourés de Julien Ollagnier, responsable d'investissement immobilier, entendent contribuer à la revitalisation des territoires ruraux avec un espace commercial dynamique. L'investissement de plus de 1,7 M€ sur l'Espace 3 Rivières comprend deux bâtiments sur une surface de 1.400 m². Le site accueillera également sept cellules commerciales ; un laboratoire médical a déjà signé son installation. Située sur la friche artisanale d'une ancienne marbrerie, la future agence devrait ouvrir à l'été 2026 et employer quatre collaborateurs. Pour Martial Mathiron, ce chantier doit renforcer l'activité locale et faire de la commune « une centralité forte au sein de son bassin de population ». Inscrite dans le cadre de la réglementation RE2020, la construction intégrera les matériaux de la déconstruction, un parking ainsi qu'une toiture végétalisée pour améliorer l'isolation thermique et des bornes de recharge pour véhicules électriques.

N. H.

Opinions

Ne sacrifions pas l'avenir des entreprises familiales françaises

Fidal, cabinet d'avocats d'affaires

Nous accompagnons 30% de nos clients depuis plus de 30 ans, certains depuis plus longtemps encore. Nous suivons donc leur évolution sur le très long terme. Fort de cette expérience concrète et inégalée, nous souhaitons témoigner du fait que l'existence des entreprises familiales est absolument indispensable pour notre économie et la souveraineté nationale et qu'il serait particulièrement dangereux de remettre en cause, comme certains le préconisent, le dispositif Dutreil, qui, seul, permet leur transmission et leur conservation au sein de la famille.

LA COUR DES COMPTES DANS L'ERREUR

Un récent rapport de la Cour des comptes tend à démontrer que de plus en plus d'entrepreneurs recourent à ce dispositif. Au lieu de se féliciter de ce qui constitue une excellente nouvelle, compte tenu du retard chronique de la France en matière de transmission familiale d'entreprises par rapport à tous ses voisins européens, il prône un resserrement du dispositif pour en réduire les possibilités d'application au motif qu'il représenterait une dépense fiscale de 5 M€ en 2024.

L'argument budgétaire avancé par la Cour des comptes est erroné pour plusieurs raisons.

Il repose d'abord sur un postulat irréaliste : les chefs d'entreprises ayant transmis en 2024 sous ce régime (taux d'imposition sur la valeur de l'entreprise transmise compris en général entre 5 et 11%) auraient pu réaliser la même opération au taux de 45% sans le pacte Dutreil. Or, la transmission d'une entreprise, actif non liquide, est tout simplement impossible dans un environnement de droits de succession aussi lourds que ceux à 45% qu'applique la France, a fortiori lorsque sa

valeur est significative. Démonstration en a été faite entre 1983 et 2000 : à cette époque, le pacte Dutreil n'existe pas et presque aucune transmission familiale significative n'a été réalisée. Les chefs d'entreprise prenant leur retraite étaient contraints de vendre leur entreprise à des tiers, souvent un groupe étranger ou un fonds d'investissement. C'est pour cette raison et pour éviter la destruction progressive du tissu entrepreneurial français que le dispositif Dutreil a été créé en 2000.

La seconde erreur de raisonnement dans le rapport de la Cour des comptes réside dans l'absence de prise en compte des recettes fiscales immédiates résultant des donations qu'il favorise. La transmission d'une entreprise sous pacte Dutreil est en effet réalisée dans plus de 90 % des cas par transmission entre vifs et non au décès du chef d'entreprise. Des droits de donation significatifs sont alors acquittés par anticipation. A défaut, ils n'auraient été dus par les héritiers qu'au décès de leurs parents, soit plusieurs décennies plus tard.

Dans le contexte budgétaire actuel, il est préférable pour l'État d'encaisser rapidement des recettes fiscales, même moindres, plutôt que d'attendre plusieurs décennies d'hypothétiques droits de succession. En outre, inciter le chef d'entreprise à transmettre par donation alors qu'il n'est pas encore trop âgé améliore aussi considérablement les chances de réussite de la transmission par rapport à celle qui résulte d'un décès.

La Cour des comptes omet aussi de tenir compte de multiples effets positifs. Une entreprise qui reste française et n'aura pas subi une saignée de sa trésorerie, distribuée sous forme de dividendes pour permettre aux héritiers d'acquitter des droits de succession trop élevés, pourra continuer à investir

tir et à développer son activité économique. Elle générera alors des rentrées fiscales plus importantes pour l'État les années suivantes au titre de différents autres impôts (Impôt sur les sociétés, TVA, etc.).

DES AMENDEMENTS DANGEREUX

L'Assemblée Nationale avait pour sa part adopté trois amendements visant à restreindre le dispositif : allonger la durée de conservation des titres sociaux de six à huit ans, tel que proposé, alourdirait inutilement les contraintes pour les héritiers, alors que la France impose déjà une durée située dans la moyenne haute par rapport aux autres pays européens ; imposer qu'un donataire ait entre 18 et 60 ans exclurait les familles avec enfants mineurs, alors que dans le dispositif rien n'oblige ces derniers à exercer immédiatement des fonctions de direction. Cet amendement va à l'encontre du bon sens, car favoriser une transmission précoce maximise les chances de survie de l'entreprise.

Limiter l'exonération aux seuls actifs professionnels repose sur l'illusion qu'il est simple d'identifier et d'évaluer les actifs non professionnels. En réalité, cette mesure entraînerait des difficultés pratiques de mise en œuvre dans les groupes comportant de nombreuses filiales, un surcoût fiscal souvent impossible à financer pour les entreprises concernées, et une multiplication des contentieux s'agissant d'apprécier l'affectation professionnelle de certains actifs (trésorerie, réserves foncières).

En résumé, ces amendements complexifieraient et renchiraient la transmission des entreprises familiales, sans bénéfice réel pour les finances publiques, et risquerait de fragiliser durablement le tissu entrepreneurial français.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Budget : un conclave, vite !



Début décembre, outre les illuminations, le lèche-vitrines (en temps de covid, ce n'est pas prudent, mais bon), la perspective de la dinde et de la belle-sœur à Noël, se tient à Dijon le Salon des Maires de la Côte-d'Or, avec les majuscules. On y croise une bonne partie des édiles locaux, un village des TP où les entrepreneurs locaux rivalisent de succulences sur leurs buffets (on connaît des débrouillards qui arrivent à se taper un petit gueuleton huîtres/foie gras/cassolette d'escargots et flacons locaux dans un triangle stratégique d'à peine 8 m²), et on peut sans débourser un sou se faire un audiogramme : vu le brouhaha, si on arrive encore à entendre ses interlocuteurs, c'est que l'ensemble marteau-enclume-étrier-cochlée-trompe d'Eustache (les oreilles, quoi) fonctionne au poil (même si du poil dans les oreilles, c'est un peu cracra). (Mais je m'égarerai). Et que se disait-on dans les allées surpeuplées du salon et les effluves de gougères ? Élus comme chefs d'entreprises sont d'accord : il est temps que quelqu'un siffle la fin du jeu à l'Assemblée nationale et au Sénat parce que, nom de sang de d'là, on a besoin d'un budget, histoire d'aborder l'année qui s'annonce avec une vraie visibilité.

Or, monsieur Premier ayant annoncé dès le départ que « *le 49.3 très peu pour moi, messieurs et mesdames les parlementaires, prenez vos responsabilités* », on n'est pas près de sortir de l'auberge. Mais ! J'ai une idée. Une idée qui remonte au XIII^e siècle, certes, mais une idée quand même, je la pose là, si monsieur Lecornu tombe dessus, on ne sait jamais...

Cette année-là (1271), les cardinaux traînent encore en longueur pour élire le pape. Cela fait presque trois ans de délibérations et autres chicaneries, les autorités romaines prennent donc une décision drastique : ils emmurent les empourprés et menacent de les affamer jusqu'à l'apparition de la fumée blanche. Que firent les cardinaux ? Ils désignèrent une commission de six membres pour aboutir à une élection par compromis et c'est comme ça que Grégoire X a pu ceindre la tiare. Première décision : on garde l'idée de l'enfermement, avec quelques addenda : si au bout de cinq jours de conclave, rien n'est sorti des mitres, tout le monde est réduit à la sainte trinité pain-vin-eau jusqu'à l'élection du nouveau Saint Père. Bon sang mais c'est bien sûr !

Imaginez : Sandrine Rousseau, Sébastien Chenu, Mathilde Panot, Laurent Wauquiez et Olivier Faure embastillés en hémicycle, condamnés à la carafe et au Poilâne (on est charitables) et on oublie le pinard, la loi Évin est passée par là. Je vous garantis que dans ces conditions, on l'aurait fissa le budget et tout le monde pourrait se taper le Réveillon l'esprit tranquille. Ce serait un beau cadeau à offrir aux élus locaux et aux dirigeants d'entreprises qui, pour l'instant, sont un peu les dindons de cette farce parlementaire qui ne fait plus rire personne...

Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

SCP MAUSSION - AVOCAT

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 21 JANVIER 2026 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

DIJON (21000), 3 rue Adolphe Dietrich

Cadastré section HO n° 224 pour 45a 13ca.

Lots 61 et 62.

Un appartement situé au 1^{er} étage composé d'une entrée avec couloir de dégagement, séjour et salon, 2 chambres, cuisine, WC, une salle de bains et dressing.

Une cave.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 45.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 06 JANVIER 2026 A 11 H 00

A la requête du Syndicat des copropriétaires représentant la copropriété RESIDENCE DU PARC MONTCHAPET, 3 rue Adolphe Dietrich à DIJON (Côte d'Or), immatriculé au registre national des copropriétés sous le n°AB6-679-153, représenté par son syndic en exercice la société NEXITY LAMY, société par actions simplifiée, au capital de 219.388.000,00 €, dont le siège social est 19 rue de Vienne à PARIS (75009), inscrite au RCS de Paris sous les références B 487 530 099, ayant un établissement secondaire à DIJON, 13 rue du Château ; Carte professionnelle transaction, gestion et prestations touristiques n°10.92.N983 délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine, agissant par son représentant légal en exercice domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP MAUSSION pour avocat, 50 rue de Talant à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à DIJON. L2506225

Appel d'offres adapté

Commune de DAIX (21)

5 rue de Fontaine - 21121 DAIX

Avis d'appel public à la concurrence Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Daix (21)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21210223000019

Code postal / Ville : 21121 Daix

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : MP202505

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Dominique BEGIN-CLAUDET - Tél : +33 0380565412 - Mail : mairie@daix.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

APTITUDE à exercer l'activité professionnelle : Voir règlement de consultation

Capacité économique et financière : Voir règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles : Voir règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 9 janvier 2026 - 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Créditation d'une chauffeuse automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur

Classification CPV : 45251250

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Créditation d'une chauffeuse automatique au bois déchiqueté

Lieu principal d'exécution : DAIX (21)

Durée du marché (en mois) : 8

Valeur estimée hors TVA : 1125381 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allot : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT : TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS

Classification CPV : 45112500

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

LOT : GROS OEUVRE - MACONNERIE

Classification CPV : 45262522

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

LOT : ETANCHEITE

Classification CPV : 45261420

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

LOT : MENUISERIE ACIER - SERRURERIE

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

LOT : SECOND OEUVRE - FINITIONS

Classification CPV : 45442100

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

LOT : CHAUFFERIE BOIS

Classification CPV : 45232140

Lieu d'exécution du lot : DAIX - Plain St Laurent

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Pour les lots 01 (Terrassement - VRD- Espaces verts) Lot n°2 (Gros Oeuvre - Maçonnerie) et lot n°6 (Chaufferie bois)

Autres informations complémentaires :

S'adresser à la mairie de Daix au 03.80.56.54.12

Date d'envoi du présent avis 3 décembre 2025

L2506256

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Poligny Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

XXX

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CHARME ET VINS/
CORLEONECession de fonds
de commerce

Par acte S.S.P en date du 31/10/2025, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 20/11/2025, sous les références «Dossier 2025 00049203 référence 2104P01 2025 A 02641,

La société CHARME ET VINS, SAS au capital social de 33.605,29 €, dont le siège social est situé 10 rue Banneler - 21000 DIJON et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°752054155,

A vendu à la société CORLEONE, SAS au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé 10 rue Banneler - 21000 DIJON et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°993039361,

Le fonds de commerce de restaurant, brasserie, cave à vins exploité 10 rue Banneler - 21000 DIJON sous l'enseigne LE BISTROT DES HALLES avec entrée en jouissance le 31/10/2025 moyennant le prix de trois cent soixante quinze mille euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'Avocats LEGASPERE, 2 bis rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2506115

JOUFFROY
+ FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATSJOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 DijonOPTIC LONGVIC/
TRIOPTIC

Avis de cession

Acte de Me Nicolas JOUFFROY, du 25 novembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, le 28 novembre 2025, dossier 2025 000507760 référence 2104P01 2025 N 02839

Cédant : La société dénommée OPTIC LONGVIC, Société par actions simplifiée au capital de 7.500,00 €, ayant son siège social à LONGVIC (21600), 9 route de Dijon, identifiée au SIREN sous le numéro 484429444 R.C.S. DIJON

Cessionnaire : La société dénommée TRIOPTIC, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social à FOUCHERANS (39100), 11 rue des Chauchoux, identifiée au SIREN sous le numéro 989332002 R.C.S. DIJON

Fonds vendu : Le fonds de commerce d'optique, lunetterie, exploité à LONGVIC (21600), 9 route de Dijon, sous l'enseigne « OPTIC LONGVIC », pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce de DIJON sous le numéro 484 429 444.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 325.000,00 €, propriété transférée le 25 novembre 2025 et jouissance transférée le 1^{er} janvier 2026 à 0 heures.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion : Nicolas JOUFFROY.

L2506237

CONSTITUTION

DE SOCIETE

POMPES
FUNEBRES
DE SELONGEY

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 Avenue Edouard Spahr 21260 SELONGEY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé électroniquement du 01/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : POMPES FUNEBRES DE SELONGEY

Siège social : 3 Avenue Edouard Spahr, 21260 SELONGEY
Objet social : L'organisation et la gestion des obsèques ;

- La gestion et l'exploitation des chambres funéraires ;
- Les soins de conservation du corps (thanatothérapie) ;

- La fourniture de housses, cercueils, accessoires intérieurs et extérieurs, et urnes cinéraires ;

- La fourniture de corbillards, voitures de deuil, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

- La fourniture de personnel ainsi que tous objets et prestations afférents aux obsèques et opérations funéraires ;

- La fourniture et la vente de plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, et articles funéraires ;

- La réalisation de travaux de fossoyage et de marbrerie funéraire ;
- La vente, la fabrication sur mesure et l'installation de caveaux et monuments funéraires ;

- La commercialisation et l'exécution de contrats de prévoyance obsèques ;

- L'entretien, la réparation et le fleurissement des caveaux, tombes, allées et cimetières, ainsi que tous travaux annexes ;

- Le transport des corps avant et après la mise en bière ;

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Magdalena DEBROSSE, demeurant 4 Chemin de la Place 21310 NOIRON SUR BEZE, a été nommée gérante.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2505610

BÜCHERONNAGE
SIMONOT
PERE ET FILS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 21/11/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BÜCHERONNAGE SIMONOT PERE ET FILS

Objet social : Travaux de bûcheronnage sur toutes parcelles ; Abattage sur parcelle avec réalisation de stères ; Abattage de bois de chauffage ; Coupe de grumes ; Réalisation des chantiers d'exploitation forestière en sous-traitance

Siège social : 8 la Coperie bas, 21430 BRAZEY EN MORVAN

Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. SIMONOT Olivier 8 la Coperie bas 21430 BRAZEY EN MORVAN

Directeur général : M. SIMONOT Paul 8 la Coperie bas 21430 BRAZEY EN MORVAN

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont toutes soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont toutes soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

le Président

L2505998



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

TDC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TDC.
Capital social : 1.000 € divisés en 1.000 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

Apport en numéraire : 1.000 €.

Siège social : 7 rue Jean Bégat - 21000 DIJON.

Objet : acquisition, vente, location, construction, gestion et administration de tous biens ou droits immobiliers et mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 500 €.

GERANTE : Jennifer DYNAK, née le 08/05/1986 à DIJON (21), demeurant 9 boulevard Sévigné - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & LegalSYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

JDYNAK

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 01/12/25, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JDYNAK.

FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats.

SIÈGE SOCIAL : 9 boulevard Sévigné - 21000 DIJON.

OBJET : Exercice de la profession d'avocat.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 500 €.

GERANTE : Jennifer DYNAK, née le 08/05/1986 à DIJON (21), demeurant 9 boulevard Sévigné - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérante.

L2506201

LEGI
Société
d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS
BOURGOGNECabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Avis de constitution

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DÉDALYS

Avis de constitution

Par SSP du 03/12/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : DÉDALYS - FORME : SC - CAPITAL : 3.050.000 € - SIEGE : Route de Sainte Foy 21380 CURTIL-SAINT-SEINE - OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 ans - GERANCE : Jacques BOTHELIN, Route de Sainte Foy 2180 CURTIL-SAINT-SEINE - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des descendants ou descendants du cédant - R.C.S. DIJON. Pour avis.

L2506272

MODIFICATION DE STATUTS



**DOMAINE MICHEL
VOARICK**
SCEA au capital de 96 042,88 euros
Siège social : 1 place du Chapitre
21420 ALOXE CORTON
384 916 870 RCS DIJON

Démission co-gérant

La collectivité des associés de la société réunis en AGO le 27/11/2025 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc VOARICK, co-gérant démissionnaire à compter du 31/12/2025 et a décidé de ne pas le remplacer ; Monsieur Victor VOARICK restant seul gérant.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2506067



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

911 DEVELOPMENT

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social :
2 avenue Général Canzio
21240 TALANT
R.C.S. Dijon 887 514 024

L'associé unique, par décision du 16/11/2025, a décidé d'ajouter à l'objet social, à compter de ce jour, les activités suivantes :

- Organisme de formation professionnelle continue et activité de formation par apprentissage, le conseil et l'accompagnement des entreprises et des particuliers, dans leurs projets de développement, de transformation et d'optimisation, ainsi que la réalisation de toutes études, recherches et analyses nécessaires à l'accomplissement de ces activités ;
- La conception, la production, l'organisation et la diffusion des contenus pédagogiques et numériques ;
- Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Le président.

L2506099

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

GEMAG

Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : 11 Grande Rue
21700 NUITS SAINT GEORGES
R.C.S. Dijon 798 213 575

Avis de modification

Par PV du 01/12/25, il a été pris acte de la démission de M. Edouard PIHET de ses fonctions de président à compter du 01/12/25 et décidé de le remplacer par la société EcloPME, SAS ayant son siège social 11 Grande Rue - 21700 NUITS SAINT GEORGES, R.C.S. DIJON 800 564 130 à compter du 01/12/25 pour une durée indéterminée. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2506109

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

ECOLINK

Société par actions simplifiée
au capital de 26.800 Euros
Siège social :
11 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 530 357 581

Avis de modification

Par PV du 01/12/25, il a été pris acte de la démission de M. Edouard PIHET de ses fonctions de président à compter du 01/12/25 et décidé de le remplacer par la société EcloPME, SAS ayant son siège social 11 Grande Rue - 21700 NUITS SAINT GEORGES, R.C.S. DIJON 800 564 130 à compter du 01/12/25 pour une durée indéterminée. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2506110

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

EURL TELEMINFOR TOUS SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
25 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
R.C.S. Dijon 844 780 528

Avis de modification

Par PV du 01/12/25, il a été pris acte de la démission de M. Edouard PIHET de ses fonctions de gérant à compter du 01/12/25 et décidé de le remplacer par la société EcloPME, SAS ayant son siège social 11 Grande Rue - 21700 NUITS SAINT GEORGES, R.C.S. DIJON 800 564 130 à compter du 01/12/25 pour une durée indéterminée. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2506111

HABITAT INVEST DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 171.900 Euros
Siège social : 19 place Darcy
21000 DIJON
822 643 664 R.C.S. Dijon

Par décision de l'Assemblée générale du 21/11/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 18B avenue de Langres - 21000 DIJON, à effet du 01/10/2025.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2506125

MUSEOPARC ALESIA

SA au capital de 515 000 €
Siège social :
1 route des Trois Ormeaux
21150 ALISE SAINTE REINE
RCS de DIJON n°491 879 250

Avis de modification

L'AGO du 10/06/2025 a pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire : MAZARS DIJON et du commissaire aux comptes suppléant : GROSPERRIN Romain et a nommé en remplacement, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : SAS LDS AUDIT, SAS au capital de 64 700 €, ayant son siège social 1 RUE DU ROMPOT 21121 FONTAINE LES DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le n°433 127 297.

Mention modificative au RCS de DIJON.

L2506140

CELLAR DOOR

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 2 cour de vianne
21700 MEUILLEY
RCS de DIJON n°938 689 577

Avis de modification

En date du 26/11/2025, le président a décidé à compter du 26/11/2025 de rendre effective la démission de Mme CHARPENTIER BUGAUD Sylvie aux fonctions de directrice générale.

Modification au RCS de DIJON.

Le Président

L2506126

DES SOLEILS

SCI au capital de 200 €
Siège social : 1 BIS RUE EDMÉ
MILLOT
21350 VITTEAUX
RCS de DIJON n°914 708 532

Transfert de siège

L'AGE du 01/10/2022 a décidé le transfert du siège social au 7 RUE DE L'AUXOIS, 21540 SOMBERNON à compter du 01/10/2022.

Mention : RCS de DIJON TEUFEL FREDERIC

L2506174

eCA

SCEA DOMAINE LAMY PILLOT

SCEA au capital de 313.740,08 €uros
Siège social : 31 route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
411 808 611 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'AG extraordinaire du 29/10/2025 le capital social a été réduit d'une somme de 14.558,88 €, pour être ramené de 313.740,08 € à 299.181,20 € par voie de rachat et annulation de 955 parts sociales appartenant à Florence CAILLAT-LAMY. La gérance, par délibération du 28/11/2025, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Nouvelle mention : capital social 299.181,20 € divisé en 19 625 parts sociales.

Pour avis : La gérance.

L2506188

FL FERMETURES

Aux termes d'une décision unanime en date du 14/11/2025, la collectivité des associés de la société FL FERMETURES, SARL au capital de 2.000 €, siège social : 2 rue de l'Yser - 21850 SAINT APOLLINAIRE, R.C.S. DIJON 849 339 403, a décidé de transférer le siège social au 6 B rue des Murailles Charrières - 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2506196



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CEDRA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 77.520 €uros
Siège social : 3 rue des Mardors
21560 COUTERNON
R.C.S. Dijon 333 305 548

En date du 30.09.2025, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société PKF ARSILON immatriculée au RCS de PARIS sous le n°811 599 406, ayant son siège sis 3 rue de l'Héliopolis 75017 PARIS, représentée par Monsieur Pierre-Bois BOIX, Président, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2506197



«LA TERRASSE»

Société civile immobilière
Au capital de 176.000,00 €uros
Siège social à
CHATILLON SUR SEINE (21400)
12 rue André Mary
RCS Dijon 920 140 118

Suivant acte reçu par Maître Virginie LEROY, notaire à BAR SUR SEINE (10110), le 31 octobre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'aube, le 7 novembre 2025, référence 2025N1285, a été constaté la réduction du capital social de la société d'un montant de 46.000,00 €.

Le capital social est ainsi porté à 130.000,00 €.

Madame Mélanie VINOIS a démissionné de sa fonction de co-gérante.

Modification au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2506227

MARC PAJOT AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
A associé unique

Capital social : 10.000 €uros
Siège social :
Zac les portes de Bourgogne
16 avenue Georges Besse
21320 CREANCEY

R.C.S. Dijon 811 603 935

PV des décisions de l'associé unique du 21/11/2025 avec effet rétroactif au 01/11/2025

Président : Ancienne mention : société civile PAJOT HOLDING - Nouvelle mention : la société civile YP Holding siège à CREANCEY (21320), Zac les portes de Bourgogne, 16 avenue Georges Besse, R.C.S. DIJON 989 547 286

Directeur Général : ancienne mention : Mr Yannick PAJOT - Nouvelle mention : la société PAJOT HOLDING siège à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne, R.C.S. DIJON 897 567 905

Pour avis.

L2506243

SAS O PERROUD

SAS au capital de 1 000 €
Siège social :
4, impasse des Acacias
21490 BRE

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON**POUILLY AUTOMOBILE**
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 35.000 €uros
Siège social :
Les portes de Bourgogne
21320 CREANCEY
R.C.S. Dijon 410 230 767

PV des décisions de l'associé unique du 21/11/2025 avec effet rétroactif au 01/11/2025.

PRÉSIDENT : ANCIENNE MENTION : Société civile PAJOT HOLDING. NOUVELLE MENTION : La société civile YP Holding, siège à CREANCEY (21320), Zac les portes de Bourgogne, 16 avenue Georges Besse, R.C.S. DIJON 989 547 286.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Est nommée directrice générale, la société civile PAJOT HOLDING, siège à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne, R.C.S. DIJON 897 567 905.

Pour avis.
L250624923 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON**GARAGE MODERNE**
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 2.000 €uros
Siège social : 6 Impasse du pré serpillon
21210 SAULIEU
R.C.S. Dijon 908 978 448

PV des décisions de l'associé unique du 21/11/2025 avec effet rétroactif au 01/11/2025

Président : Ancienne mention : société civile PAJOT HOLDING - Nouvelle mention : la société civile YP Holding siège à CREANCEY (21320), Zac les portes de Bourgogne, 16 avenue Georges Besse, R.C.S. DIJON 989 547 286

Directeur Général : est nommée directrice générale, la société civile PAJOT HOLDING siège à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne, R.C.S. DIJON 897 567 905

Pour avis.
L25062514 rue des Fromentaux
21121 AHUY**SCI GARCIA**
Forme : SCI
Capital social : 1.000 €uros
Siège social :
54 boulevard de l'Université
21000 DIJON
797 595 998 R.C.S. de Dijon**Transfert de siège social**

Aux termes de l'AGE en date du 17 novembre 2025, les associés ont décidé, à compter du 1 novembre 2025, de transférer le siège social à 5 Voie Treige Pariez - 21130 TRECLUN.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2506254**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON**MAGIC BACCHUS**
Société civile d'exploitation agricole au capital de 409 909 euros
Siège social :
2 rue Marcel Bouchard,
21110 AISEREY
944 913 037 RCS DIJON

Il résulte de l'acte des décisions unanimes des associés du 02.12.2025 que le capital social a été augmenté de 408 909 euros par voie d'apport en nature.

Ancien capital : 1000 euros
Nouveau capital : 408 909 euros
La Gérance
L2506255**SEQUOIA EXPLOITATION FORESTIERE**Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €uros
Siège social :
6 allée Marguerite de Flandres
21110 ROUVRES EN PLAINE
883 999 997 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/10/2025, le siège social a été transféré 46 rue du Clos des Aiges - 21121 AHUY, à compter du 15/10/2025.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2506260**ESPADA**SARL au capital de 315.000 €uros
Siège social :
20 avenue de la Tille
21110 GENLIS
453 860 546 R.C.S. Dijon

Par décision de l'AGE du 21/04/2025, il a été :

Pris acte de la démission de Mme Danielle ESPADA de ses fonctions de gérante, non remplacée ;

Décidé de modifier la répartition des parts sociales suite à la transmission intervenue, désormais :

- ADAPSE : 520 parts ;
- CROSNE IMMOBILIER : 520 parts ;
- RISBOURG IMMO : 520 parts ;
- Cécile RISBOURQUE : 5 parts ;
- Philippe ESPADA : 5 parts ;
- Olivier ESPADA : 5 parts.
Modification de l'article 7 des statuts en conséquence.
R.C.S. DIJON.
L2506263

Par décision de l'Assemblée générale du 21/04/2025, il a été :

Pris acte de la démission de Mme Danielle ESPADA de ses fonctions de gérante, non remplacée ;

Décidé de modifier la répartition des parts sociales suite à la transmission intervenue, désormais :

- Philippe ESPADA, Olivier ESPADA, Cécile ESPADA-RISBOURQUE : 10 parts ;
- Philippe ESPADA : 30 parts ;
- Cécile ESPADA-RISBOURQUE : 30 parts ;
- Olivier ESPADA : 30 parts.
Modification de l'article 8 des statuts en conséquence.
R.C.S. de DIJON.
L2506264**ESPA-DA**SCI au capital de 1.000 €uros
Siège social :
9 rle du Crosne Pluvault
21110 LONGEAULT-PLUVIAULT
893 865 337 R.C.S. Dijon

Par décision de l'Assemblée générale du 21/04/2025, il a été :

Pris acte de la démission de Mme Danielle ESPADA de ses fonctions de gérante, non remplacée ;

Décidé de modifier la répartition des parts sociales suite à la transmission intervenue, désormais :

- Philippe ESPADA, Olivier ESPADA, Cécile ESPADA-RISBOURQUE : 10 parts ;
- Philippe ESPADA : 30 parts ;
- Cécile ESPADA-RISBOURQUE : 30 parts ;
- Olivier ESPADA : 30 parts.
Modification de l'article 8 des statuts en conséquence.
R.C.S. de DIJON.
L2506264**LILOA**
Les Résidences de Chevigny
27, avenue de Chenonceau
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**Transfert de siège**

L'AGE du 03/12/2025 de la société LILOA (SAS, capital = 1 000 €, siège = 15, avenue des Tilleuls, 71480 CUISEAUX, immat 933 997 231 RCS CHALON SUR SAONE) a décidé de transférer le siège social du 15, avenue des Tilleuls, 71480 CUISEAUX à Les Résidences de Chevigny, 27, avenue de Chenonceau, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 3 DECEMBRE 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 933 997 231 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Président : Monsieur Geoffrey JANVERI-CHAVERIAT, demeurant Les Résidences de Chevigny, 27, avenue de Chenonceau, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Directeur général : Madame Laureline KERVADEC, demeurant Les Résidences de Chevigny, 27, avenue de Chenonceau, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
L2506270**eca****PF AUDIT CONSEIL**

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros porté à 6 020 euros

Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON
978 138 071 RCS DIJON**Augmentation capital**

Par décision du 31 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de vingt (20) euros par souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour le porter de 6 000 euros à 6 020 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six mille vingt euros (6 020 euros).

POUR AVIS Le Président
L2506275**AMIN**

Société à responsabilité limitée Au capital de 1.000 €uros

Siège social :
30 rue du Colonel Arnaud Beltrame
89000 AUXERRE
922 060 223 R.C.S. Auxerre

Par décision des associés du 3/11/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue du Mont - Centre commercial - 21310 BELLENEUVE à compter du 3/11/2025.

Gérance : Mme GHOUIDI Imen demeurant 30 rue du Colonel Arnaud Beltrame - 89000 AUXERRE.

Radiation au R.C.S. de AUXERRE et immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2506292**POURSUITE D'ACTIVITE****SAS ALLIANCE IMAGERIE 21**

Société par actions simplifiée au capital 10.000 €uros

Siège social :
18 cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
915 394 407 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'extrait de l'AGE du 24/11/2025, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de DIJON.
L2506087**THE GEANT CONNECTION**

SOCIETE CIVILE - au capital de 500 euros

- Siège social : 25 Route de Ruffey 21250 VILLY-LE-MOUTIER

- 888 421 773 RCS DIJON : AGE du 28/11/2025 de dissolution anticipée &

mise en liquidation amiable Monsieur GEANT Aymeric, demeurant 25 Route de Ruffey 21250 VILLY-LE-MOUTIER,

liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2505926**RYF**

R.Y.F. - Société civile - au capital de 57 000 euros - Siège social : 25 Rue

du Souris 21110 VARANGES - 483 953 717 RCS DIJON : AGE du 30/11/2025

de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Yves ROYER, demeurant 25 Rue du Souris 21110 VARANGES, liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2505929Pour avis : Le liquidateur.
L2506223**LEGI CONSEILS**
Société d'avocats**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON**PMG18**

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €uros

Siège social :
10 rue Audra - 21000 DIJON
842 912 354 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance.
L2506137**DISSOLUTION DE SOCIETE****eca****GARNET CONSULTING**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 1.500 €uros

Siège social :
43 rue de Mulhouse - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
43 rue de Mulhouse - 21000 DIJON
832 189 195 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 19/11/25, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Philippe CICCARDINI, demeurant 43D rue de Mulhouse - 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 43 rue de Mulhouse - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2505912**THE GEANT CONNECTION**

THE GEANT CONNECTION - Société civile - au capital de 500 euros

- Siège social : 25 Route de Ruffey 21250 VILLY-LE-MOUTIER

- 888 421 773 RCS DIJON : AGE du 28/11/2025 de dissolution anticipée &

mise en liquidation amiable Monsieur GEANT Aymeric, demeurant 25 Route de Ruffey 21250 VILLY-LE-MOUTIER,

liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.

Pour avis : Le liquidateur.
L2505926**RYF**

R.Y.F. - Société civile - au capital de 57 000 euros - Siège social : 25 Rue

du Souris 21110 VARANGES - 483 953 717 RCS DIJON : AGE du 30/11/2025

de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Yves ROYER, demeurant 25 Rue du Souris 21110 VARANGES, liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2505929

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LOLAM

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros Siège social : 3 bis impasse de l'Arquebusé 21400 CHATILLON SUR SEINE Siège de liquidation : 3 bis impasse de l'Arquebusé 21400 CHATILLON SUR SEINE 829 643 139 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale réunie le 28 novembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurent LAMY AU ROUSSEAU, demeurant 3 bis impasse de l'Arquebusé - 21400 CHATILLON SUR SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2506141



SCP GUILARD CONVERS PERRIER

Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

«SARL DU BASSIN»

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros

Siège social :

SENNECEY LES DIJON (21800)
Chemin de la Rente du Bassin
R.C.S. Dijon 397 445 792

Aux termes d'un acte ssp du 20 novembre 2025 il a été approuvé les comptes de liquidation de la SARL DU BASSIN il a été donné quittus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au tribunal de commerce de DIJON.

L2506185

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

AZUR HABITAT

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 19 rue du Stand 21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°844 486 456

Avis de liquidation

L'assemblée générale du 03/12/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. DENETRE Thibault de son mandat, lui a donné quittus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/12/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2506276

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE CHASSAGNE MONTRACHET

Avis au public enquête publique

Abrogation de la carte communale et élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHASSAGNE - MONTRACHET

Par arrêté n°2025/69 du 06/11/2025, Mme le Maire de Chassagne-Montrachet a décidé d'une enquête publique portant sur l'abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU sur le territoire communal.

Mme Annie DUROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon.

Cette enquête se déroulera du 1^{er} décembre 2025 à 14h au 6 janvier 2026 à 18h.

Pendant cette période, les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Chassagne-Montrachet où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.chassagne-montrachet.fr/>

Un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de CHASSAGNE-MONTRACHET pour y recevoir les observations des intéressés.

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ce registre ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de CHASSAGNE-MONTRACHET, Rue Charles Paquin, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : mairiechassagne@orange.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHASSAGNE-MONTRACHET, Rue Charles Paquin, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET pour recueillir les observations :

- le 1^{er} décembre 2025 de 14 h à 17 h ;
- le 13 décembre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30 ;
- le 6 janvier 2026 de 15 h à 18 h.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal de Chassagne-Montrachet se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme communal et l'abrogation de la carte communale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Chassagne-Montrachet et sur son site internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L2505424

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Extrait d'avis de la commission départementale d'aménagement commercial

Réunie le 10 octobre 2025, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale n° 617 jointe à la demande de permis de construire n° PC 021 515 25 00012 présentée par la société « VÉTIR », relative à l'extension de 498,94 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial d'une surface actuelle de 5 600 m², situé aux 9-11 Boulevard du Grand Marché à QUETIGNY (ensemble composé des enseignes « GEMO vêtements », « STOKOMANI », « CASH PISCINES », « EMMANUEL PERCIER » et « KING JOUET »), par l'extension du magasin « GEMO » (fusion des enseignes « GEMO vêtements » et « GEMO chaussures », transférée du magasin situé au 10 boulevard du Grand Marché à QUETIGNY), pour une surface de vente à l'issue du projet de 6 098,94 m² pour l'édit ensemble et de 1 598,94 m² pour l'édit magasin.

Le texte de l'avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Cet avis peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) dans un délai d'un mois à compter de sa publication.

Fait à Dijon, le 21/11/2025

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général, M. Denis BRUEL.

L2506083

AVIS DIVERS

16 HUGO NOTAIRES

BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON
16 avenue Victor Hugo

Mme Micheline BLANCHOT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Suivant testament olographe en date à POUILLY EN AUBOIS, du 11 février 2007, Madame Micheline Adrienne BLANCHOT née le 04 juillet 1927 à PARIS (75012) a consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maximilien CHANUT, Notaire à DIJON référence CRPCEN : 21004 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, les légitaires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître Maximilien CHANUT.

L2506136



Maître Claire BERGERET

Notaire
29C rue de Talant - 21000 DIJON

Mme Josette BRIDET

Envoi en possession

Suivant testament olographie en date 24 janvier 2023, déposé au rang des minutes de Me Claire BERGERET, notaire à DIJON, suivant procès-verbal en date du 6 novembre 2025, dont une copie authentique a été déposée par lettre recommandée avec accusé de réception le 6 novembre 2025 au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Le Tribunal Judiciaire de DIJON a reçu l'expédition du procès verbal d'ouverture de testament le 24 novembre 2025.

Madame Josette Reine BRIDET, célibataire, demeurant à DIJON (21000), 1 rue Chaudronnerie et au moment de son décès à DIJON (21000), l'EHPAD des Jardins Voltaire - Paulette Guinchard 12 rue André Colomban, n° 21000 Dijon (21000), le 15 janvier 1944 est décédée à DIJON (21000), le 18 octobre 2025 et a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, auprès de Maître Claire BERGERET, notaire à DIJON (21000), 29 C rue de Talant, notaire chargé du règlement de la succession. L2506191

Madame Gilberte Maximilienne BAUDE

Par testament olographie du 6 avril 2012, Madame Gilberte Maximilienne BAUDE, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT JEAN DE LOSNE (21170), Place d'Armes, veuve de Monsieur Louis MOISSENET, décédée à DIJON (21000) le 1^{er} novembre 2025, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Arielle BONNOTTE, notaire à DIJON, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 18 février 2025.

Les oppositions pourront être formées au siège de la SAS « JOUFFROY & FILEAS », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargé du règlement de la succession. L2506226

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme LECLERE Anne-Marie décédée le 31/05/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122430.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HOLLARD Josiane décédé le 02/02/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218030352. L2506204

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. COUTURIER Claude décédé le 24/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218090754. L2506207

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. VAUTRIN Gilles décédé le 15/09/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218122421. L2506212

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUILLAUME Vincent décédé le 11/04/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218103274. L2506213

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ARMBRUSTER Hildegard décédée le 08/07/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218145119. L2506214

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LACHARME Christiane décédée le 30/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134933. L2506215

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BERTRAND Michel décédé le 07/04/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146200. L2506216

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 25 novembre 2025

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL DOSSO CONSULTING (ID CONSULTING), 29 Rue Jules Ferry, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 930 711 502. Services de déménagement. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2506159

SARL INNOVEO (INNOVEO), 15 Place Grangier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 831 244 652. Conseil en relations publiques et communication. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2506146

SAS KNSG, 7 Rue Saint-Joseph, Rond-Point de l'Europe, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 985 306 547. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2506160

SARL BKKB, 24 Rue de l'Oeuvre, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 794 905 539. Soins de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2506161

SARL 1.2.3. PC, 23 Rue des Corroyeurs, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 155 165. Réparation d'ordinaires et d'équipements périphériques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 25 Mai 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2506162

SARL AEROPIX, 12 Impasse Jardin des Meix, 21170 Aubigny-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 791 439 664. Activités photographiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2506163

SARL LA FABRIQUE DE CORTON, 13 Rue du Château, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 984 389 544. Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506155

SARL C.P. AUTOMOBILES, 141 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 408 621 498. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506156

SARL BOULONNAISE, 28 Rue des Murées, ZAC des Grandes Varennes, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 884 630 757. Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2506146

PLAN DE CESSION

Jugement du 28 novembre 2025

SAS CL DISTRIBUTION (CLD), 17 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 398 330 357. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement arrêtant le plan de cession. L2506147

SAS ETABLISSEMENTS VERGY-INDUSTRIES, 17 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 353 107 931. Activités des sièges sociaux. Jugement arrêtant le plan de cession. L2506148

SA LES CREATIONS LTN, 17 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 426 150 058. Activités des sièges sociaux. Jugement arrêtant le plan de cession. L2506149

SAS CL STOCKS, Quai Vergy, 70100 Gray, RCS Greffe de Dijon 500 898 788. Entreposage et stockage non frigorifique. Jugement arrêtant le plan de cession. L2506150

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 25 novembre 2025

Monsieur Marc Maurice JANZEN (EI), 28 rue du Clos du Château, 21910 Corcelles-les-Cîteaux, RCS Greffe de Dijon 331 226 084. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506151

SARL AMBIANCE CARRELAGE, 21 Rue Jean-Baptiste Gambut, 21200 Vignoles, RCS Greffe de Dijon 884 564 402. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506152

SARL TRANSPORT KESSAIISSA EXPRESS (T.K.E.), 76 Rue Albert Camus, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 798 897 426. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506153

SARL DAKOGOCAOM, 8 Rue Quentin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 893 301. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506154

SARL LA FABRIQUE DE CORTON, 13 Rue du Château, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 984 389 544. Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506155

SARL C.P. AUTOMOBILES, 141 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 408 621 498. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506156

SARL Benefactor Consultants, 36 Rue Sainte-Marguerite, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 395 193 303. Activités des voyagistes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506157

SAS CT2E, 4 Rue des Grandes Varennes, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 891 341 562. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506158

SARL BananaBlue Energie, 53 B Rue Pertuisot, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 920 091 147. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506169

SARL MATCH, 31 Avenue du Drapreau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 260 700. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506170

Mr Lionel CERQUEIRA (EI), 6 rue DU LIEUTENANT DUPUIS, 21200 BEAUNE, RCS Greffe de Dijon 391 229 093. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506171

SAS MORPHEE +, 16 Rue de l'Hopital, Village By Ca, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 839 317 591. Activités liées aux systèmes de sécurité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2506172

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

GROUPE eTC

SARL ETC, 5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

DE L'AILANTE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DE L'AILANTE
FORME : Société civile
CAPITAL : 801 589,59 €

SIEGE SOCIAL : 4 Rue de l'Eglise 89800 FLEYS

OBJET : Holding dans toutes activités, prise de participation financière, gestion patrimoniale des associés et tous biens immobiliers : L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés, de biens, droits et valeurs mobilières de tous types ; La gestion du portefeuille de participations, de placements et plus généralement du patrimoine de la société ; Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des descendants ou descendants du cédant.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Le projet de cession est notifié à la Société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception. L'assemblée statue dans les deux mois suivant la notification à la Société du projet de cession et sa décision est notifiée aux associés par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception, dans le mois.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détiennent antérieurement.

Si aucun associé ne se porte acquéreur, ou s'il existe un reliquat parce que les demandes reçues ne portent pas sur la totalité des parts, la Société peut faire acquérir les parts par un tiers agréé à la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales. La Société peut également procéder au rachat des parts en vue de leur annulation. La gérance a pour mission de collecter les offres individuelles d'achat émanant des associés, puis, s'il y a lieu, de susciter l'offre de tiers ou de la Société. La gérance notifie au cédant, par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception, le nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la Société, ainsi que le prix offert. En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé à dire d'expert dans les conditions définies à l'article 1843-4 du Code Civil, le tout sans préjudice du droit de conserver ses parts. Si les modalités de détermination du prix des parts sont prévues dans une convention liant les parties à la cession ou au rachat, l'expert désigné sera tenu de les appliquer conformément aux dispositions du second alinéa du I de l'article 1843-4 du Code Civil. Si aucune offre de rachat n'est faite au cédant dans un délai de deux mois à compter de la date de la dernière des notifications qu'il a faites à la Société et aux associés, l'agrément à la cession est réputé acquis, moins que les autres associés n'aient décidé, dans le même délai, la dissolution de la Société, décision que le cédant peut rendre caduque s'il notifie à la Société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception, sa renonciation au projet initial de cession dans le délai d'un mois à compter de l'intervention de la décision de dissolution. Marc Favart

Pour avis : La gérance L2506173

O2

Aux termes d'un ASSP en date du 15/10/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : O2.

Objet social : La Société a pour objet :

- L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siege social : 28 rue des Juifs - 89300 JOIGNY.

Capital : 100 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : Monsieur FAVART Marc, demeurant 6 route des Cantons - 89320 CERISIERS.

Clause d'agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.

La cession est rendue opposable à la Société par voie d'inscription sur le registre des transferts tenu par la Société. Ce registre est constitué par la réunion, dans l'ordre chronologique de leur établissement, de feuillets identiques utilisés sur une seule face. Chacun de ces feuillets est réservé à un titulaire de parts sociales à raison de sa propriété ou à plusieurs titulaires à raison de leur copropriété, et de leur nue-propriété ou de leur usufructe sur ces parts.

Pour être opposable aux tiers, la cession doit en outre avoir été déposée au greffe, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous signature privée ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant, en application des dispositions de l'article 1861 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des descendants ou descendants du cédant.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Le projet de cession est notifié à la Société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception. L'assemblée statue dans les deux mois suivant la notification à la Société du projet de cession et sa décision est notifiée aux associés par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception, dans le mois.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détiennent antérieurement.

Si aucun associé ne se porte acquéreur, ou s'il existe un reliquat parce que les demandes reçues ne portent pas sur la totalité des parts, la Société peut faire acquérir les parts par un tiers agréé à la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales. La Société peut également procéder au rachat des parts en vue de leur annulation. La gérance a pour mission de collecter les offres individuelles d'achat émanant des associés, puis, s'il y a lieu, de susciter l'offre de tiers ou de la Société. La gérance notifie au cédant, par lettre recommandée avec demande d'avoir de réception, le nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la Société, ainsi que le prix offert. En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé à dire d'expert dans les conditions définies à l'article 1843-4 du Code Civil. Si aucune offre de rachat n'est faite au cédant dans un délai de deux mois à compter de la date de la dernière des notifications qu'il a faites à la Société et aux associés, l'agrément à la cession est réputé acquis, moins que les

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne



CALAN

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue des clous 89270 VERNENTON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement du 2 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : CALAN.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue des clous, 89270 VERNENTON.

OBJET SOCIAL : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Bastien KUBASIK, demeurant 1 Rue des Clous 89270 VERNENTON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2506253

MODIFICATION

DE STATUTS

GREGE

SAS au capital de 100.000 Euros
Siège social : 40 rue Vézelay 89460 BAZARNES
789 962 057 R.C.S. Auxerre

Suivant décision en date du 13/10/2025, l'associé unique a pris acte de la démission de la société HOLDING SLG de ses fonctions de Présidente à compter du 13/10/2025 et a nommé Présidente la société MILLESIME TEXTILE, demeurant 659 Chemin de la Bergeronnière à DOMMARTIN (69380), à compter du même jour.

L2506262

SARL «ERIC LAURE»

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 22 Avenue de la République 89800 CHABLIS
RCS Auxerre 534 099 239

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2025, les associés ont décidé, à compter du 31/10/2025, d'augmenter le capital social d'un montant de 21.500 € pour le porter à 22.500 € et de le réduire de 21.500 € pour le fixer à 1.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

L2506283

DOMAINE DU CHATEAU DE FLEYS

Groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 170.715,00 Euros
Siège social : 2 rue des Fourneaux 89800 FLEYS
R.C.S. Auxerre : 424 335 396

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 29/10/2025 le GAEC DOMAINE DU CHATEAU DE FLEYS a été transformé en Société Civile d'Exploitation Agricole à compter du 29/10/2025, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

- Ancienne mention : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ;
- Nouvelle mention : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Capital : 170.715 € (inchangé).
Administration :

- Anciennes mentions : Cogérants : Madame Béatrice PHILIPPON, Monsieur Benoît PHILIPPON et Monsieur Olivier PHILIPPON ;

- Nouvelles mentions : Cogérants : Madame Béatrice PHILIPPON demeurant 2 rue de la Grande Chaume - 89800 FLEYS ; Monsieur Benoît PHILIPPON demeurant 5 rue de la Grande Chaume - 89800 FLEYS et Monsieur Olivier PHILIPPON demeurant 18 rue des Ardillats - 89800 FLEYS.

Objet :

- Ancienne mention : l'exploitation des biens agricoles apportés par les associés, achetés ou pris à bail par lui ou mis à sa disposition par ses membres et généralement toutes activités se rattachant à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux textes régissant les GAEC ;

- Nouvelle mention : l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime : toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui pouront pourvoir l'exploitation.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.
L2505821

L'ATELIER RMP

L'ATELIER RMP - Société à responsabilité limitée - au capital de 8 000 euros - Siège social : 9 Grande Rue 89000 PERRIGNY - 829 422 906 RCS AUXERRE : Le 13/11/2025 transfert du siège au 3 Allée des Frères Lumière 89000 AUXERRE et modification des statuts.

L2506066



LOUIS ROBIN

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500.000 Euros
Siège social : 1 Grande Ruelle du Gain 89800 CHICHEE
423 870 773 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28 novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités, en France et à l'étranger, d'achat de raisins, de moutis et de vins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et le commerce de vins et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

AMIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 30 rue du Colonel Arnaud Beltrame - 89000 AUXERRE
922 060 223 R.C.S. Auxerre

Par décision des associés du 3/11/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue du Mont - Centre commercial - 21310 BELLENEUVE à compter du 3/11/2025. Radiation au R.C.S. de AUXERRE et immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

L2506291

POURSUITE D'ACTIVITE

2007 L'ATELIER D'OLIVIER VIDAL

SASU au capital de 500 Euros
Siège social : 4, AV. D'AUXERRE,
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
909 925 224 RCS Auxerre

L'Associé Unique en date du 25/11/2025 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président

L2506128

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EARL MILLIARD - LE GRAND REGAIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 44 100,00 euros

Siège social :
89200 DOMEZY-SUR-LE-VAULT
352 993 331 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale du 25 novembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25 novembre 2025.

Il a été mis fin aux fonctions de la gérance et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Dominique CHANLOIS épouse MILLIARD, demeurant à DOMEZY SUR LE VAULT (89200), 2 rue des Champeaux. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pourachever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, les liquidateurs.

L2506127

CALIEANNE COIFFURE

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5 Place Chataigner 89220 BLÉNEAU

788 982 551 RCS d'Auxerre

Aux termes de l'AG du 30/11/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2025, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Clarisse DRON demeurant 585 chemin du Coudray - 89220 BLÉNEAU avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Place Chataigner - 89220 BLÉNEAU adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

L2506178

INVEST-LCB

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000,00 Euros
Siège social : 31 rue Albert Camus 89300 JOIGNY

908 421 506 R.C.S. Sens

Par assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2025, a été décidé la dissolution anticipée de la société INVEST-LCB à compter du même jour.

A été nommé liquidateur :

Monsieur Romain CHIMAY-BARROCAL demeurant à JOIGNY (Yonne), 31 rue Albert Camus.

Et, Monsieur Frédéric LAINÉ demeurant à JOIGNY (Yonne), 31 rue Albert Camus.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 31 rue Albert Camus - 89300 JOIGNY, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis et mention, les liquidateurs.

L2506246

CLOTURE DE LIQUIDATION



28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI EJ COSNE

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 6 rue des Caillottes
ZI de la Plaine des Isles
89470 MONETEAU

812 908 523 RCS Auxerre

L'AG du 05/11/2025 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur M. Fabien BILLAULT, a déchargé ce dernier de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés auprès du RCS d'Auxerre.

L2506229

SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON

83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCI C2E

Société civile immobilière en liquidation au capital de 3.800 Euros

Siège social :

15 rue des Vignes Vermoiron 89200 VAULT DE LUGNY

Siège de liquidation :

15 rue des Vignes Vermoiron 89200 VAULT DE LUGNY

442 103 198 R.C.S. Auxerre

Par PV du 01/12/25, l'associé unique a :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au liquidateur Mme Catherine FIÈVÉE, demeurant 12 rue des Vignes Vermoiron - 89200 VAULT DE LUGNY et déchargé ce dernier de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

Blaise Cendrars écrit : « Quand tu aimes, il faut partir. » C'est peut-être pour cela que Samuel Vaudoiset est parti longtemps, avant d'ajouter lui-même au poème : « Mais quand tu aimes vraiment, il faut savoir revenir. » Revenir, mais sans renoncer, et en mêlant histoire familiale viticole et savoir-faire administratif.

Viti-culturel



Samuel était un enfant avec ce que l'on appelle un « avenir tout tracé ». Né en 1979 en tant que cinquième enfant d'une sœur qui rendrait Louisa May Alcott jalouse, il n'avait qu'à se baisser pour reprendre l'exploitation viticole familiale volnaysienne qu'on lui offrait sur un plateau. Pensiez-vous, une occasion pareille, ça ne se refuse pas ! Sauf que Samuel, même s'il aime profondément le vin, ne se voit pas du tout faire carrière dedans. Il aime la musique, les arts et s'adonne même avec talent à diverses percussions très éclectiques. Alors il botte en touche, et au sortir du lycée va arpenter les amphithéâtres d'histoire de l'art à Dijon. Mais du coin de l'œil, il remarque quelque chose qu'il va

« J'ai laissé la viticulture. J'ai gardé la culture... et le vin ! »

considérer comme une révélation : l'IUP Denis-Diderot et sa formation aux métiers de la Culture et du spectacle vivant. Il décide alors non pas de jongler avec des massues, mais avec des chiffres. Il va ainsi pouvoir aider des compagnies de cirque à ne pas périr. Et puis cela lui fera voir du pays. Fort de cette certitude, il envoie des demandes un peu partout en France. Grand bien lui en prend, puisqu'il devient finalement administrateur de la compagnie Cirko Senso... À Beaune, soit à moins de 5 kilomètres de chez lui. On repassera pour le grand air.

LE MONDE AVEC LENTEUR MARCHE VERS LASAGESSE

Mais au bout de quatre ans, Samuel se sent un peu à l'étroit. Il s'interroge toujours. Et un jour pas comme un autre, il sort de chez lui avec son barda sur le dos et part à pied sur les chemins de Compostelle. 73 jours de marche plus tard, il est à Fisterra, au bout du bout de l'Espagne, devant l'océan qui le regarde, impavide.

Il appelle une de ses sœurs : « Je suis arrivé au bout, je fais quoi maintenant ? ». La réponse est logique : « Ben, nage ! ». Alors Samuel obéit et se jette à l'eau. Agrippé à un rocher, il tombe dans l'eau et se noie. Il émerge, épuisé, et continue sa marche vers l'océan. Il arrive à Fisterra, au bout du bout de l'Espagne, devant l'océan qui le regarde, impavide.

LE RETOUR DU FILS PRODIGE

Un retour métaphorique, mais néanmoins très symbolique puisque Samuel décide en 2025 de revenir non pas strictement à Volnay, mais dans l'univers du vin de Bourgogne qui a bercé son enfance. Conscient de la valeur de la culture du vin, il fonde sa société « En Bonnes Compagnies »... un nom qui marie à mer-

Il met de côté sa timidité et sa modestie en acceptant un poste à Dijon dans la Compagnie l'Artifice, même s'il pense que tout cela est trop gros pour lui. Une bonne idée, puisque de comptable, il devient au fil du temps responsable financier. Il est alors aux premières loges – littéralement – de l'édification en 2013 de la Minoterie, scène de théâtre dijonnaise pour toutes les générations. Une Minoterie dont il devient l'administrateur en 2015. Rien n'était trop gros pour lui, finalement.

AMOR FATI

L'histoire aurait pu s'arrêter là, avec une vie devenue bien calme. Maintenant marié, avec une fille, une maison et un travail intéressant, Samuel n'a plus trop de raison de se remettre en question. Sauf que le destin est cruel, et

qu'en 2023 le vernis craque un peu. Samuel se rend compte

que son problème de myopie si problématique depuis son enfance cache en fait un mal bien plus important. Il comprend enfin qu'augmenter la taille de l'écran de l'ordinateur au fil des ans n'était qu'un palliatif à son mal, et il contacte l'association Voir et Percevoir qui lui permet d'accepter son handicap de vision très dégradée, même si cette phase lui semble insurmontable. Il avoue :

1979
7 avril à Beaune.

1998
Découverte de l'IUP Diderot.

2009
2.000 km à pied sur le chemin de Compostelle.

2013
Inauguration de La Minoterie.

2023
Prise de conscience de son handicap et de ses réelles aspirations.

2025
Lancement de sa société « En bonnes compagnies ».

veille les multiples passions qui l'ont animé toute sa vie. Il affiche fièrement son changement de cap : « Après avoir travaillé avec passion au sein de compagnies et de théâtres pendant plus de vingt ans, j'ai décidé de changer de voie : dorénavant, je serai caviste itinérant et indépendant ! ». C'est ainsi qu'il propose aussi bien des animations de dégustations/ventes de vins de Bourgogne à domicile pour les particuliers ou des prestataires touristiques que des dégustations originales ou prestigieuses. Imaginez un peu siroter joyeusement de vieux millésimes, ou participer à des dégustations verticales (un même vin sur plusieurs années). Cela vous semble trop conven-



Enfant d'une famille viticole volnaysienne, Samuel Vaudoisy a pris bien des chemins de traverse avant de faire de l'univers de Bacchus son métier. Crédit : DR

tionnel ? Alors imaginez faire cela lors d'une « rando-dégustation » en forêt ou dans les vignes, histoire de vous imprégner du terroir bourguignon. Ou, encore mieux, d'investir des lieux patrimoniaux comme des châteaux ou des abbayes afin d'unir tous les aspects culturels tournant autour du vin.

INVINO VERITAS

Vous avez peut-être l'impression qu'il s'agit d'une reconversion un peu bizarre, comme celle d'un courtier en bourse qui se découvrira pizzaïolo, tailleur pour dames ou philanthrope. Mais c'est en fait tout le contraire. « J'ai laissé la viticulture. J'ai gardé la culture... et le vin ! » En

effet, Samuel a assimilé le fait qu'il faut intéresser les amateurs de vins – vétérans ou aspirants – à autre chose qu'au vin lui-même afin de le sublimer. Qu'il faut le montrer, le faire vivre, le rendre encore plus beau, plus convivial, au-delà de sa simple robe et de ses arômes. Pour cela, rien de plus logique que de le... mettre en scène. Et ça tombe bien, c'est exactement ce qu'il sait faire depuis si longtemps. Samuel Vaudoisy a simplement renoué avec ses racines sans se renier lui-même. Il trace un nouveau sillon, dans une ultime remise en question... qui trouve enfin une réponse.

JEAN-FRANCIS CAUX



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

